

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 28, 2024

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:45 p.m. [ET] to examine the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, 2021 by Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island.

I am Mi'kmaq Senator Brian Francis from Prince Edward Island, also known as Epekwitk, and I am the Chair of the Committee on Indigenous Peoples.

I will now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their names and province or territory.

Senator Arnot: David Arnot, Saskatchewan. I live in Treaty 6 territory.

Senator Martin: Yonah Martin from British Columbia.

Senator McNair: John McNair from New Brunswick, traditional lands of the Mi'kmaq, Wolastoqiyik and Passamaquoddy.

Senator Hartling: Nancy Hartling, another New Brunswicker, from Mi'kma'ki.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator White: Judy White, Newfoundland and Labrador, proud Mi'kmaw on the Mi'kmaq territory also known as Ktaqmkuk.

Senator Greenwood: Margo Greenwood from Treaty 6, the very best of Treaty 6. I am from British Columbia.

The Chair: Thank you, senators.

Tonight we'll begin our new study: to examine the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, 2021 — also known as UNDRIP — by Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples. The committee is hearing from witnesses to further refine its study topic.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 28 février 2024

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 45 (HE), par vidéoconférence, pour étudier la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2021 par le Canada, les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : J'aimerais tout d'abord reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé du peuple algonquin anishinabe, et qui est maintenant le foyer de nombreuses Premières Nations, d'Inuits et de Métis sur l'île de la Tortue.

Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis de l'Île-du-Prince-Édouard, aussi connue sous le nom d'Epekwitk, et je suis président du comité des peuples autochtones.

J'aimerais maintenant demander aux sénateurs de se présenter en indiquant leur nom et leur province ou territoire.

Le sénateur Arnot : David Arnot, de la Saskatchewan. J'habite sur le territoire du Traité n° 6.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur McNair : John McNair, du Nouveau-Brunswick, les terres traditionnelles des Mi'kmaqs, des Wolastoqiyik et des Passamaquoddy.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, également du Nouveau-Brunswick, de Mi'kma'ki.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice White : Judy White, de Terre-Neuve-et-Labrador, fière Mi'kmaq du territoire mi'kmaq également connu sous le nom de Ktaqmkuk.

La sénatrice Greenwood : Margo Greenwood, de la meilleure région du Traité n° 6. Je viens de la Colombie-Britannique.

Le président : Merci, chers collègues.

Nous entamons aujourd'hui notre nouvelle étude. Nous sommes ici pour étudier la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2021 — aussi connue sous l'acronyme DNUDPA — par le Canada, les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le comité entendra des témoins afin d'affiner le sujet de son étude.

This evening, we will hear four departments give us an overview of the implementation by the federal government.

With that, I would now like to introduce our witnesses. From Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, Valerie Gideon, Deputy Minister; from the Department of Justice Canada, Jean-François Fortin, Associate Deputy Minister; and Laurie Sargent, Assistant Deputy Minister, Indigenous Rights and Relations Portfolio.

From Canadian Heritage, Charles Slowey, Assistant Deputy Minister, Community and Identity Sector; and from Indigenous Services Canada, Danielle White, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy and Partnerships Sector, who will be joining us by video conference.

These officials are accompanied by other departmental representatives who may be called to the table to answer any technical questions. In that case, I would ask the officials to provide their name and title before they begin speaking.

Wela'lin. Thank you all for joining us today.

Each department will have opening remarks of five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with the senators. I now invite Valerie Gideon to give her opening remarks.

[Translation]

Valerie Gideon, Deputy Minister, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: *Kwe kwe* [Indigenous language spoken], *tansi*, hello.

My name is Valerie Gideon and I am the Deputy Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada.

[English]

I am Valerie Gideon, Deputy Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs, and thank you very much for the invitation to speak to you today.

[Translation]

We are gathered here today on the unceded traditional territory of the Anishinabe Algonquin people. I am here to answer your questions as you launch this study on implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act.

Nous entendrons des fonctionnaires de quatre ministères ce soir qui nous donneront un aperçu de la mise en œuvre de la loi par le gouvernement fédéral.

Maintenant que c'est dit, j'aimerais vous présenter nos témoins. De Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, nous accueillons Valerie Gideon, sous-ministre, et du ministère de la Justice Canada, nous recevons Jean-François Fortin, sous-ministre délégué et Laurie Sargent, sous-ministre adjointe déléguée, Portefeuille des droits et relations autochtones.

De Patrimoine canadien, nous accueillons Charles Slowey, sous-ministre adjoint, Secteur de la Communauté et de l'Identité; et de Services aux Autochtones Canada, nous recevons Danielle White, sous-ministre adjointe, Secteur politique stratégique et partenariats, qui se joint à nous par vidéoconférence.

Ces fonctionnaires sont accompagnés d'autres représentants ministériels qui pourraient se joindre à nous pour répondre à certaines questions techniques. Le cas échéant, je leur demanderai de nous indiquer leur nom et leur titre avant de parler.

Wela'lin. Je vous remercie tous et toutes d'être des nôtres aujourd'hui.

Chaque ministère disposera de cinq minutes pour ses remarques liminaires, après lesquelles nous passerons à la période de questions avec les sénateurs. Je cède maintenant la parole à Valerie Gideon pour ses remarques liminaires.

[Français]

Valerie Gideon, sous-ministre, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : *Kwe kwe* [mots prononcés dans une langue autochtone], *tansi*, bonjour.

Je m'appelle Valerie Gideon et je suis sous-ministre au sein de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

[Traduction]

Je m'appelle Valerie Gideon, et je suis sous-ministre au ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord. Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui.

[Français]

Nous sommes réunis aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe. Je suis ici pour répondre à vos questions à l'occasion du lancement de cette étude sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

[English]

As is evident from the departments here, the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, or UNDRIP Act, and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan, or Action Plan, is a whole-of-government endeavour. My department recognizes its significant role in this, being responsible for about one third of the 181 Action Plan measures. We also have a critical role in ensuring alignment with the UN declaration.

The Act and its supporting Action Plan launched in June 2023 are transformational. As a Mi'kmaq woman from Gesgapegiag, I didn't think I would see this in my lifetime, but I'm quite proud and humbled to be able to say that I have.

Through forums like the permanent bilateral mechanisms, rights-based negotiation tables, implementation committees with Indigenous governments and the Modern Treaty Implementation Policy Working Group, we have changed the way we advance priorities with Indigenous partners, which is at the heart of the UN declaration.

[Translation]

My department is proud of steps we are taking to implement the action plan. For example, in line with section 5 of the act, my department ensures that bills introduced in Parliament under the purview of CIRNAC ministers align with the UN declaration, in consultation with Indigenous partners.

For example, the proposed amendments to the First Nations Fiscal Management Act were co-developed with First Nations financial institutions and impacted First Nations.

Self-determination is only meaningful if Indigenous governments are properly resourced, and continuing the co-development work on the collaborative self-government fiscal policy is important in terms of ensuring the necessary capacity for self-determining Indigenous governments.

[English]

We are working with Indigenous partners to co-develop and redesign, for example, the Additions to Reserve Policy. The goal is a more streamlined process to add land to reserves, providing greater economic benefits for First Nations.

We are working to implement the Calls for Justice from the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. Through the federal pathway, we're making this a

[Traduction]

Comme le montrent clairement les ministères ici présents, la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et du plan d'action est un effort pangouvernemental. RCAANC reconnaît son rôle important dans ce domaine, puisqu'il est responsable d'environ un tiers des 181 mesures du plan d'action. Nous avons également un rôle essentiel à jouer pour veiller à l'harmonisation avec la déclaration des Nations unies.

La loi et le plan d'action qui l'accompagne lancé en juin 2023 sont de nature transformationnelle. En tant que femme mi'kmaq de Gesgapegiag, je ne pensais pas voir cela de mon vivant, mais j'en suis fière et honorée.

Grâce à des forums tels que les mécanismes bilatéraux permanents, les tables de négociation axées sur la reconnaissance des droits, les comités de mise en œuvre avec les gouvernements autochtones et le groupe de travail sur la mise en œuvre des traités modernes, nous avons changé la façon dont nous faisons progresser les priorités avec les partenaires autochtones, ce qui est au cœur de la déclaration des Nations unies.

[Français]

Mon ministère est fier des mesures qu'il prend pour mettre en œuvre le plan d'action. Par exemple, conformément à l'article 5 de la loi, mon ministère veille à ce que les projets de loi déposés au Parlement et relevant de la compétence des ministres de notre ministère soient conformes à la déclaration des Nations unies en consultation avec les partenaires autochtones.

À titre d'exemple, les modifications demandées à la Loi sur la gestion financière des premières nations ont été élaborées en étroite collaboration avec les institutions financières des Premières Nations et ont eu des répercussions sur les Premières Nations.

L'autodétermination n'est valable que si les gouvernements autochtones disposent de ressources suffisantes, et il est important de continuer d'élaborer conjointement la politique financière collaborative sur l'autonomie gouvernementale afin de garantir les capacités nécessaires aux gouvernements autochtones dans leur objectif d'autodétermination.

[Traduction]

Nous collaborons avec les principaux partenaires autochtones pour élaborer et remanier la Politique sur les ajouts aux réserves, notamment. Le but est de simplifier la procédure d'ajout de terres aux réserves afin d'accroître les avantages économiques pour les Premières Nations.

Nous travaillons à la mise en œuvre des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Grâce à la Voie fédérale, nous faisons

safer country for Indigenous women, girls and gender-diverse people. The hours immediately after a person goes missing are crucial in finding them, so we are discussing a Red Dress Alert system. We are being more proactive by funding programming like the Ontario Native Women's Association's Indigenous Victim and Family Liaison program. Last year alone, 136,000 people received the support they needed, in the form of assistance with the criminal justice process and police, crisis and emergency response for victims and families in need, counselling and access to elders and traditional healing ceremonies.

As well, through the federal initiative on consultation, my department is supporting the implementation of 12 consultation protocols and is working closely with Indigenous partners to develop an additional seven. These protocols are fully co-developed with Indigenous partners, and provide a clear, agreed-upon process to follow when the Crown has a legal duty to consult. They facilitate engagement, promote relationship building, and clarify roles and responsibilities between governments and Indigenous communities.

In this way, we will build a better, more equitable future where the rights of Indigenous peoples are respected, protected and fulfilled.

I'll be happy to provide further details during our subsequent discussion. *Meegwetch. Qujannamiik. Marsee.* Thank you. *Wela'liog.*

The Chair: Thank you, Ms. Gideon. I will now invite Jean-François Fortin to give his opening remarks.

[Translation]

Mr. Jean-François Fortin, Associate Deputy Minister, Department of Justice Canada: Honourable senators, I am very pleased to be here with you this evening. Thank you for the invitation.

Before I begin, I would like to acknowledge that the land on which we gather is the traditional territory of the Algonquin Anishinabe people. I am Jean-François Fortin, Associate Deputy Minister at Justice Canada, and it is my pleasure to be with you today to provide an update on implementation of the UN declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act.

As you know, the act, which came into force on June 21, 2021, creates a lasting, whole-of-government framework to advance federal implementation of the UN declaration. Key to this act are obligations to work in consultation and co-operation with

de ce pays un endroit plus sûr pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Les heures qui suivent immédiatement la disparition d'une personne sont cruciales pour la retrouver; c'est pourquoi nous discutons d'un système d'alerte « Robe rouge ». Nous sommes plus proactifs en finançant des programmes tels que le programme de liaison avec les victimes et les familles autochtones de l'Association des femmes autochtones de l'Ontario. L'année dernière, 136 000 personnes ont reçu le soutien dont elles avaient besoin, sous la forme d'une assistance avec la justice pénale et la police, d'une intervention d'urgence pour les victimes et les familles dans le besoin, de conseils et d'un accès aux cérémonies de guérison traditionnelles et aux aînés.

En outre, dans le cadre de l'initiative fédérale sur la consultation, RCAANC soutient la mise en œuvre de 12 protocoles de consultation et travaille en étroite collaboration avec des partenaires autochtones à l'élaboration de sept autres protocoles. Ces protocoles sont entièrement élaborés en collaboration avec les partenaires autochtones et fournissent un processus clair et convenu à suivre lorsque la Couronne a l'obligation légale de consulter. Ils facilitent la mobilisation, favorisent l'établissement de relations et définissent clairement les rôles et les responsabilités des gouvernements et des communautés autochtones.

Voilà comment nous construirons un avenir meilleur et plus équitable où les droits des peuples autochtones seront respectés, protégés et réalisés.

Je serai heureuse de fournir des détails lors de notre discussion. *Meegwetch. Qujannamiik. Marsee.* Merci. *Wela'liog.*

Le président : Merci, madame Gideon. Je demanderais maintenant à Jean-François Fortin de livrer ses remarques liminaires.

[Français]

Me Jean-François Fortin, sous-ministre délégué, ministère de la Justice Canada : Honorables sénatrices et sénateurs, je suis très heureux d'être avec vous ce soir. Merci de l'invitation.

Avant de continuer, j'aimerais aussi reconnaître que nous sommes rassemblés ce soir sur le territoire traditionnel du peuple algonquin anishinabe. Je m'appelle Jean-François Fortin et je suis sous-ministre délégué au sein du ministère de la Justice. Je suis heureux d'être ici avec vous ce soir pour entamer votre réflexion sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Comme vous le savez, le 21 juin 2021, la loi a instauré un cadre pangouvernemental durable pour faire progresser la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies par le gouvernement fédéral. Les éléments essentiels de la loi sont les

Indigenous peoples to align federal laws with the declaration, develop and implement an action plan to achieve the declaration's objectives and report annually to Parliament on progress.

I would like to start by highlighting some of the key progress we have made in implementing these obligations, while also acknowledging from the outset that this is long-term, generational work that will require sustained effort for many years to come. Since 2021, Justice Canada has been working to raise awareness across government about the UN declaration, the act and more recently the action plan. This includes providing training and tools to support officials in their work, wherever possible, in co-operation with Indigenous peoples.

For example, Justice Canada, in collaboration with the Canada School of Public Service and Indigenous experts, has held UN declaration Act training sessions in 2022 and 2023, engaging over 4,000 officials. These efforts are key to equip officials to think about whether and how their work intersects with the declaration and to identify where and when consultation and co-operation with Indigenous peoples are needed as part of ensuring that federal laws are consistent with the declaration.

Within the Department of Justice, guidance tools to assist officials in assessing consistency with the declaration and compliance with the act are being used to inform the development of departmental legislative initiatives that impact the rights of Indigenous peoples.

It is also important that Canadians learn about the UN declaration and the actions being taken at the federal level to implement the UN declaration Act, since we all have a role to play in better understanding the reality and challenges faced by Indigenous peoples. To this end, we have developed a comprehensive website, including relevant information, educational videos and translations of the UN declaration in 14 Indigenous languages. Moving forward, we are committed to working in consultation and co-operation with Indigenous peoples on the development of further public awareness material.

Another significant stride is the launch of the UNDA action plan on National Indigenous Peoples Day last year. This action plan was the result of two years of working in consultation and co-operation with Indigenous peoples from across Canada to develop a distinctions-based road map of actions to implement the UN declaration. The action plan outlines 181 measures relating to a wide range of priority areas, like establishing adequate oversight and accountability mechanisms, advancing

obligations de travailler en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones afin d'assurer la compatibilité des lois fédérales avec la déclaration, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pour atteindre les objectifs de la déclaration et rendre compte au Parlement chaque année des progrès réalisés.

Je voudrais tout de suite mettre en lumière certains des principaux progrès que nous avons réalisés dans la mise en œuvre de ces obligations, tout en reconnaissant d'emblée qu'il s'agit d'un travail générationnel à long terme qui nécessitera des efforts soutenus pendant plusieurs années. Depuis 2021, Justice Canada s'efforce de promouvoir la déclaration des Nations unies, la loi et, plus récemment, le plan d'action au sein de l'ensemble du gouvernement. Il s'agit notamment de fournir de la formation et des outils pour soutenir les fonctionnaires dans leur travail, dans la mesure du possible, en collaboration avec les peuples autochtones.

Par exemple, le ministère de la Justice, en collaboration avec l'École de la fonction publique du Canada et des experts autochtones, a organisé des séances d'information sur la déclaration en 2022 et en 2023, auxquelles ont participé plus de 4 000 fonctionnaires. Ces initiatives sont cruciales pour outiller les fonctionnaires afin qu'ils puissent réfléchir à la question de savoir si et comment leur travail recoupe la déclaration et déterminer où et quand la consultation et la collaboration avec les peuples autochtones sont nécessaires pour s'assurer que les lois fédérales sont compatibles avec la déclaration.

Au sein du ministère de la Justice, des outils d'orientation destinés à assister les fonctionnaires dans l'évaluation de la compatibilité de la déclaration et de la conformité avec la loi sont utilisés afin d'informer les développements d'initiatives législatives ministérielles qui ont des impacts sur les droits des Autochtones.

Il est également important que les Canadiens s'informent sur la déclaration et sur les mesures prises à l'échelle fédérale pour la mettre en œuvre, car nous avons tous un rôle à jouer pour mieux comprendre les réalités et les défis actuels qui se posent pour les peuples autochtones. Dans cette optique, nous avons créé un site Internet complet contenant un grand nombre d'informations très pertinentes avec des vidéos éducatives et le texte de la déclaration en 14 langues autochtones. Pour l'avenir, nous nous engageons à travailler en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones sur le développement de matériel de sensibilisation supplémentaire.

Une autre avancée importante a été le lancement du plan d'action de la loi sur la déclaration à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones l'année dernière. Ce plan est le résultat de deux années de travail en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones de partout au Canada pour élaborer une feuille de route fondée sur les distinctions visant à mettre en œuvre la déclaration des Nations unies. Le plan comporte 181 mesures dans différents domaines prioritaires,

self-determination, upholding modern and historic treaties and enhancing participation of Indigenous peoples in the economy and in decision-making processes.

Justice Canada leads on a number of these measures, including developing an Indigenous justice strategy and introducing Bill S-13, and coordinates the efforts of more than 25 departments and agencies implicated by the action plan.

As this action plan is intended to be implemented over several years, different measures are at different stages of implementation and will proceed at different rates. Together, my colleagues and I before you today are leading over 60% of these measures and will be pleased to share key areas of progress since the release of the action plan.

By way of a more personal reflection, since the action plan was released, I have heard many officials talking about how inspired they are by these goals. I firmly believe that the conversations the action plan has sparked — as well as the path forward it lays out — are having a very positive impact on the federal public service and our relationships with Indigenous peoples.

All that said, the action plan is very ambitious, and we are all very well aware that there is still much left to do. All of our work needs to be done in partnership with Indigenous peoples.

As illustrated in the document we shared, we have been working to leverage existing tables with First Nations, Inuit and Métis, as well as setting up new ones on a regional basis. We'd be happy to provide you with additional information about these opportunities for co-operative work to advance implementation, as well as how we're bringing a diversity lens to this work.

The act also requires us to report annually and be transparent about our work. Justice Canada is already working to pull together information about progress for our next annual report, to be tabled in summer 2024, which will be very important as it will begin to track progress against the action plan, as well as the act itself.

In closing, we look forward to the results of this committee's study contributing to generating additional dialogue about practical strategies for implementation of the core rights and principles set out in the UN declaration.

comme la mise en place d'un mécanisme adéquat de surveillance et de reddition de comptes, la promotion de l'autodétermination, le respect des traités modernes et historiques et l'amélioration de la participation des peuples autochtones à l'économie et au processus décisionnel.

Le ministère de la Justice dirige plusieurs de ces mesures, y compris l'élaboration d'une stratégie en matière de justice autochtone et la présentation du projet de loi S-13, qui a fait l'objet de discussions ici avant les Fêtes. Il coordonne également les efforts de plus de 25 ministères et organismes qui sont visés par le plan d'action.

Étant donné que le plan d'action est destiné à être mis en œuvre pendant plusieurs années, ces mesures sont actuellement à divers stades d'avancement et se déroulent à des rythmes différents. Mes collègues et moi, ici réunis, sommes collectivement impliqués de manière importante dans plus de 60 % de ces mesures. Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir vous parler des principaux progrès réalisés depuis la publication du plan.

Sur une note plus personnelle, depuis la publication du plan d'action, de nombreux fonctionnaires m'ont exprimé leur inspiration face aux objectifs qui y sont énoncés. Je suis convaincu que le dialogue engendré par le plan d'action et le chemin qu'il propose exercent un impact profondément positif sur la fonction publique fédérale et sur nos relations avec les peuples autochtones.

Cela dit, le plan d'action est très ambitieux et nous sommes tous bien conscients qu'il reste beaucoup de travail à faire. Tout ce travail doit être fait en partenariat avec les peuples autochtones.

Comme l'illustre un document que nous avons partagé, nous nous sommes efforcés de tirer parti des tables de discussion qui existent déjà avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de mettre en place de nouvelles instances de dialogue régional. Nous sommes donc disposés à vous fournir plus de détails sur ces possibilités de travail collaboratif pour faire progresser la mise en œuvre, ainsi que sur la façon dont nous apportons une perspective de diversité à ce travail.

Enfin, la loi nous donne aussi le mandat de rendre compte de notre travail annuellement et de faire preuve de transparence à ce sujet. Le ministère de la Justice Canada compile déjà les données sur les progrès réalisés pour son prochain rapport annuel, qui sera déposé à l'été 2024. Ce rapport sera très important, car il marquera le début du suivi des progrès liés à la fois au plan d'action et à la loi elle-même.

Nous attendons avec intérêt les conclusions de l'étude de ce comité, qui contribueront à susciter un dialogue plus approfondi sur les stratégies pratiques de mise en œuvre des droits et principes fondamentaux énoncés dans la déclaration des Nations unies.

We will be pleased to respond to questions and will listen carefully to what you hear from others, guided always by the overarching goal of building a better, more equitable future for Indigenous peoples and, in doing so, a more inclusive Canada for this and future generations.

Thank you.

[English]

The Chair: Thank you, Mr. Fortin. We'll now invite Charles Slowey to give his opening remarks.

[Translation]

Charles Slowey, Assistant Deputy Minister, Community and Identity Sector, Canadian Heritage: Before I begin, I would also like to acknowledge that the land on which we gather is the traditional and unceded territories of the Algonquin Anishinabe people. My name is Charles Slowey. I'm the Assistant Deputy Minister of the Community and Identity Sector at Canadian Heritage. It's my pleasure to be with you today.

Canadian Heritage plays a vital role in the cultural and economic life of Canadians. The department delivers a wide variety of programs and services to support Canada's arts, culture, heritage and languages, just to name a few.

The department is the lead for 14 measures in the plan. I'll use my opening remarks to highlight the work that we're doing on a few of those measures.

[English]

I'll use my time to give a few examples of some of the measures we're leading.

Several of the measures focus on Indigenous languages. We've been working with Indigenous partners on the implementation of the Indigenous Languages Act since 2019 and we've made some significant progress, for example, in establishing long-term funding through the introduction of new distinction-based funding models. This new funding approach provides greater Indigenous autonomy and is more responsive to First Nations, Inuit and Métis priorities.

We've made efforts to advance a model for urban and multi-distinctions and we continue to work with Indigenous partners to implement these new funding models.

Nous serons heureux de répondre à vos questions, mais aussi d'écouter attentivement ce que vous entendrez de la part des autres intervenants, toujours guidés par l'objectif primordial de bâtir un avenir meilleur et plus équitable pour les peuples autochtones et, par la même occasion, un Canada plus inclusif pour les générations actuelles et futures.

Merci.

[Traduction]

Le président : Merci, monsieur Fortin. Je demanderais maintenant à Charles Slowey de livrer ses remarques liminaires.

[Français]

Charles Slowey, sous-ministre adjoint, Secteur de la communauté et de l'identité, Patrimoine canadien : Avant de commencer, j'aimerais également souligner que le territoire sur lequel nous sommes réunis est le territoire traditionnel et non cédé du peuple algonquin anishinabe. Je m'appelle Charles Slowey et je suis sous-ministre adjoint du Secteur de la communauté et de l'identité à Patrimoine canadien. Je suis heureux d'être ici avec vous aujourd'hui.

Patrimoine canadien joue un rôle essentiel dans la vie culturelle et économique des Canadiens. Le ministère offre une grande variété de programmes et de services pour soutenir les arts, la culture, le patrimoine et les langues du Canada, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le ministère est responsable de 14 mesures du plan, et je profiterai de mon allocution pour souligner le travail que nous accomplissons dans le cadre de quelques-unes de ces mesures.

[Traduction]

Je vais utiliser mon temps de parole pour donner quelques exemples des mesures que nous prenons.

Plusieurs de ces mesures sont axées sur les langues autochtones. Nous travaillons de concert avec des partenaires autochtones sur la mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones depuis 2019 et nous avons réalisé des progrès significatifs, par exemple en établissant un financement à long terme grâce à l'introduction de nouveaux modèles de financement fondés sur la distinction. Cette nouvelle approche de financement offre une plus grande autonomie aux Autochtones et répond mieux aux priorités des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Nous nous sommes efforcés d'élaborer un modèle pour les zones urbaines et les multiples distinctions et nous continuons à travailler avec des partenaires autochtones pour mettre en œuvre ces nouveaux modèles de financement.

The funding models complement the work of our Indigenous partners to develop costing models. For example, we're nearing the finalization of the work to co-develop a funding methodology for language revitalization with self-governing Indigenous governments under the collaborative fiscal policy. We're also working to advance other areas of the act like access to federal services in Indigenous languages. I do that through an interdepartmental steering committee that I co-chair with Service Canada in partnership with 15 other departments and agencies, which includes things like the translation of key departmental documentation, access through services through technology and other forms.

We recognize the urgent need for action and resources as important in Indigenous languages and we will continue to seek every opportunity to do so.

[*Translation*]

In June 2017, the Indigenous Screen Office, or ISO, was established as an independent and Indigenous-led organization designed to enhance Indigenous narrative sovereignty in the audiovisual sector. A program was created and delivered by the ISO to support and advance Indigenous self-determination and narrative sovereignty by increasing the creation and consumption of Indigenous audiovisual products. This includes film, television and interactive digital media. The program contributes to the authentic representation of Indigenous peoples on screen and supports the development, production and marketing of Indigenous content. In the action plan measures, Canadian Heritage has committed to providing increased ongoing funding for the ISO program to support Indigenous narrative sovereignty and self-determination in the audiovisual sector.

The repatriation and repatriation of cultural belongings and ancestral remains to First Nations, Inuit and Métis communities is an important step to reconciliation.

[*English*]

Preliminary discussions have begun to deliver on the action plan measures for a co-developed, distinction-based approach that will include new legislation for the repatriation and repatriation of cultural artifacts and of human remains. At the same time, Canadian Heritage continues to take concrete steps to support these measures through programs like the Museums Assistance Program, technical services of the Canadian Conservation Institute and the renewal of Canada's Museum Policy.

Les modèles de financement complètent les travaux de nos partenaires autochtones visant à élaborer des modèles de calcul des coûts. Par exemple, nous sommes sur le point de finaliser le travail de développement d'une méthodologie de financement pour la revitalisation des langues avec les gouvernements autochtones autonomes dans le cadre de la politique fiscale concertée. Nous nous efforçons également de faire progresser d'autres aspects de la loi, comme l'accès aux services fédéraux dans les langues autochtones. Je travaille sur ce dossier par l'entremise d'un comité directeur interministériel que je copréside avec Service Canada, en partenariat avec 15 autres ministères et agences, qui s'occupe notamment de la traduction de documents ministériels clés et de l'accès aux services par le biais de la technologie et d'autres formes.

Nous reconnaissons le besoin urgent d'actions et de ressources importantes dans les langues autochtones et nous continuerons à saisir toutes les occasions à cet égard.

[*Français*]

En juin 2017, le Bureau de l'écran autochtone a été créé en tant qu'organisation indépendante et dirigée par des Autochtones, conçue pour renforcer la souveraineté narrative autochtone dans le secteur de l'audiovisuel. Un programme a été créé et mis en œuvre par le bureau pour soutenir et faire progresser l'autodétermination et la souveraineté autochtones en augmentant la création et la consommation de produits audiovisuels autochtones, y compris le cinéma, la télévision et les médias numériques interactifs. Le programme contribue à la représentation authentique des peuples autochtones à l'écran et soutient le développement, la production et la commercialisation du contenu autochtone. Parmi les mesures du plan d'action, Patrimoine canadien s'est engagé à fournir un financement continu et accru pour le programme du bureau afin de soutenir la souveraineté narrative et l'autodétermination des Autochtones dans le secteur audiovisuel.

Le rapatriement et la restitution des biens culturels et des restes ancestraux aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis constituent une étape importante de la réconciliation.

[*Traduction*]

Nous avons entamé des discussions préliminaires pour concrétiser les mesures du plan d'action. L'idée consiste à adopter une approche concertée et fondée sur la distinction, qui comprendra de nouvelles mesures législatives pour le rapatriement et la restitution des artefacts culturels et des restes humains. Parallèlement, Patrimoine canadien continue de prendre des mesures concrètes pour soutenir ces initiatives par le biais de programmes tels que le Programme d'aide aux musées, les services techniques de l'Institut canadien de conservation et le renouvellement de la politique muséale du Canada.

These highlight just a few of the areas that we're responsible for and leading on and I'm pleased to respond to any questions. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Slowey. I'll now invite Danielle White to give her opening remarks.

Danielle White, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy and Partnerships Sector, Indigenous Services Canada: [*Indigenous language spoken.*]

I'm originally from Mi'kma'ki territory, the community of St. George's on the west coast of Newfoundland. I'm of mixed Mi'kmaq and settler ancestry. I would like to acknowledge that I'm joining you this evening from Mi'kma'ki territory on the Membertou First Nation in Unama'ki on Cape Breton Island. I would also like to acknowledge the territory that you are gathered on this evening, the unceded Algonquin territory where I make my home, live and work.

[*Translation*]

Thank you for inviting Indigenous Services Canada to speak today and for giving me the chance to participate by video conference. I'm pleased to share some of the department's early experiences with implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act. I want to echo the importance of whole-of-government implementation of the act. Within Indigenous Services Canada, implementation is foundational to our mandate. This mandate serves to advance partnerships, close socio-economic gaps and transfer responsibilities and services to Indigenous partners and institutions. We have heard time and time again that Indigenous peoples must be at the table for any decisions affecting their rights. We can't do any of this work without an equitable relationship.

[*English*]

Whether we consult and cooperate with individuals affected by specific initiatives — such as the work we've undertaken to address discrimination and the registration and membership provisions of the Indian Act, or to leverage the existing permanent bilateral mechanisms to identify and co-develop joint education priorities — we work closely with our partners at all levels to advance self-determination and equity.

Il ne s'agit là que de quelques-uns des domaines dont nous sommes responsables et dans lesquels nous jouons un rôle moteur. Je serai heureux de répondre à vos questions. Merci.

Le président : Merci, monsieur Slowey. Je demanderais maintenant à Danielle White de livrer ses remarques liminaires.

Danielle White, sous-ministre adjointe, Secteur politique stratégique et partenariats, Services aux Autochtones Canada : [*Langue autochtone parlée.*]

Je viens du territoire Mi'kmaki et plus précisément de la collectivité de St-George sur la côte ouest de Terre-Neuve. Je suis d'ascendance mixte, venant à la fois des Mi'kmaqs et des colons. Je tiens à souligner que je vous rejoins ce soir du territoire Mi'kmaki de la communauté de la Première Nation Membertou à Unimaki, sur l'île du Cap-Breton. Je tiens également à souligner que vous vous réunissez ce soir sur le territoire algonquin non cédé où j'habite et où je travaille.

[*Français*]

Je vous remercie d'avoir invité Services aux Autochtones Canada à prendre la parole aujourd'hui et de me permettre d'y participer par vidéoconférence. J'ai le plaisir de vous faire part de certaines des premières expériences du ministère dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Je tiens à rappeler à quel point il est important que la loi soit mise en œuvre à l'échelle pangouvernementale. À Services aux Autochtones Canada, sa mise en œuvre est à la base même de notre mandat qui consiste à faire progresser les partenariats, l'élimination des écarts socioéconomiques et le transfert des responsabilités et des services aux partenaires et aux institutions autochtones. Nous avons entendu dire à maintes reprises que les peuples autochtones doivent être présents à la table au moment de la prise de décisions qui ont une incidence sur leurs droits. Nous ne pouvons pas mener à bien ce travail en l'absence d'une relation équitable.

[*Traduction*]

Que ce soit lorsque nous consultons ceux qui sont concernés par une initiative en particulier, comme dans le cadre de nos travaux visant à éliminer la discrimination et à nous pencher sur les dispositions de la Loi sur les Indiens relatives à l'inscription et à l'appartenance, ou lorsque nous recourons aux mécanismes bilatéraux permanents actuels afin de définir et d'élaborer de façon concertée les priorités conjointes en matière d'éducation, nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires à différents niveaux afin de favoriser l'autodétermination et d'accroître l'équité.

We also know that implementing the Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act requires internal changes to government. Within Indigenous Services Canada, or ISC, we're committed to raising awareness of our obligations and of supporting this change.

About three and a half years ago, the department implemented a mandatory cultural competency learning policy. We're now in the process of developing and honouring our journey survey to assess its effectiveness. Under this policy, each employee is required to complete 15 hours per year of cultural competency training in terms of learning about the history and experiences of Indigenous people. In addition, we offer a range of job-specific training. In that regard, this year training sessions on the United Nations Declaration Act and Action Plan were delivered to over 900 employees to raise awareness of how our work intersects with the declaration. We're also working to ensure policy consistency across the department through the creation of UN declaration tools, for example, to guide the development of cabinet documents as well as a monthly community of practice that's been established to build capacity around implementation and working in partnership, consultation and cooperation with Indigenous people.

ISC is responsible for leading or co-leading on 19% of the action plan measures, or 34 of the 181 measures, and every sector of the department has a role to play. Approximately 88% of these action plan measures are already under way at various stages of implementation, including work on advancing the new fiscal relationship; while others are in the early stages and still require further co-development such as our approach to service transfer.

Other examples where we've made important progress include engagement on the First Nations data governance strategy to support the commitments around Indigenous data sovereignty; ongoing co-development of federal distinctions-based Indigenous health legislation; and continuing to implement the act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families which affirms the inherent right of self-government, including jurisdiction in relation to child and family services.

I would also like to highlight how we are addressing proposed section 5 of the act regarding the consistency of laws which my colleague spoke about, in particular, how we are seeking to work with the partners whose rights are most affected.

Extensive engagement and consultation were conducted on both the repeal of the Safe Drinking Water for First Nations Act in 2022 and the recent introduction of its proposed replacement,

Nous savons que la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones nécessite des changements internes au sein du gouvernement. À SAC, nous nous engageons à sensibiliser nos employés quant à nos obligations en vertu de la loi et à appuyer le changement.

Il y a environ trois ans et demi, SAC a mis en œuvre une politique d'apprentissage obligatoire en matière de compétences culturelles et nous développons maintenant un sondage pour évaluer l'efficacité. En vertu de cette politique, chaque employé est tenu de suivre 15 heures de formation par an sur les compétences culturelles, c'est-à-dire sur l'histoire et les expériences des peuples autochtones. De plus, nous offrons une série de formations spécifiques à l'emploi. À cet égard, nous avons dispensé des formations sur la Déclaration des Nations unies et le plan d'action à plus de 900 employés cette année afin de les sensibiliser à la façon dont notre travail s'inscrit dans le cadre de la déclaration. Nous nous efforçons également d'assurer la cohérence des politiques au sein du ministère en créant des outils relatifs à la Déclaration des Nations unies, notamment pour guider l'élaboration des documents du Cabinet. Nous avons également créé une communauté de pratique mensuelle pour renforcer les capacités en matière de mise en œuvre, de travail en partenariat, de consultation et de coopération avec les peuples autochtones.

SAC est responsable de la gestion ou de la cogestion de 19 % des mesures du plan d'action, soit 34 des 181 mesures, et chaque secteur du ministère a un rôle à jouer. Nous estimons qu'environ 88 % des mesures du plan d'action sont à différentes étapes de mise en œuvre, dont la nouvelle relation fiscale, alors que d'autres en sont aux premières étapes et nécessitent encore un codéveloppement, comme l'approche sur le transfert de services.

Parmi les exemples de progrès importants que nous avons réalisés se trouvent l'engagement relatif à la Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations en appui aux engagements relatifs à la souveraineté des données autochtones; le co-développement en cours d'une législation fédérale sur la santé autochtone fondée sur les distinctions; de même que la mise en œuvre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, qui affirme le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, y compris la compétence en matière de services à l'enfance et à la famille.

Je voudrais également souligner la manière dont nous abordons l'article 5 de la Loi et la compatibilité des lois dont a parlé mon collègue, et en particulier la manière dont nous cherchons à travailler avec les partenaires dont les droits sont les plus touchés.

Nous avons mené des consultations exhaustives au sujet de l'abrogation de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations en 2022 et de la présentation récente de la

Bill C-61, with the short title of First Nations Clean Water Act, which recognizes and affirms the inherent right of First Nations to self-government in relation to water, source water, drinking water, waste water and the related infrastructure in and around First Nations lands.

We've heard from Indigenous partners which ISC legislation should be prioritized for review. Obviously, this includes the Indian Act, a colonial and paternalistic piece of legislation that is fundamentally at odds with the UN declaration. However, we know this is a complex space and it will take time. Still, we've made important progress through Bill C-38 to amend the Indian Act to address inequities in registration and First Nations membership, as well as the newly launched Indigenous advisory process on broader reform of the Indian Act aimed at designing a robust collaborative process aligned with the declaration on the issue of second generation cut-offs.

[Translation]

These are just a few examples. We recognize that there's much work left to do to implement the declaration. We'll continue to navigate it with our partners at all stages. We're happy that the committee is undertaking this important study. We look forward to the results. Thank you. *Wela'liog.*

[English]

The Chair: Thank you, Ms. White. We'll now open the floor to questions from senators. I'll start with the first question and go to my deputy chair following my question.

This is for Justice Canada, but I invite other witnesses to comment.

The action plan states that Justice Canada will support the ongoing work of the independent special interlocutor and act upon their recommendations, including to align federal laws with the UN declaration. Has Justice Canada contemplated any legislative measures to protect unmarked graves and burial sites, and to combat the violence of denialism related to residential schools and associated sites?

Ms. White: Thank you. We are, of course, following the special interlocutor's work closely. It carries on. As you are no doubt well aware, her final report will be coming in June of this year. We are not yet at the stage of looking at draft legislation ourselves. We are awaiting the results of her work, but we fully

mesure législative de remplacement proposée, le projet de loi C-61, la Loi concernant l'eau potable des Premières Nations, qui reconnaît et affirme le droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale en ce qui concerne l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et l'infrastructure connexe sur les terres des Premières Nations et autour de celles-ci.

Les partenaires autochtones nous ont également indiqué lesquels parmi les textes législatifs relevant de Services aux Autochtones Canada devraient être examinés en priorité. Ils ont évidemment évoqué la Loi sur les Indiens, une législation coloniale et paternaliste qui est fondamentalement en contradiction avec la Déclaration des Nations unies. Nous savons toutefois qu'il s'agit d'une entreprise complexe qui prendra du temps. Néanmoins, nous avons réalisé des progrès importants grâce au projet de loi C-38 visant à modifier la Loi sur les Indiens afin de remédier aux inégalités en matière d'inscription et d'appartenance aux Premières Nations, ainsi qu'au processus consultatif autochtone récemment lancé sur une réforme plus large de la Loi sur les Indiens, afin de concevoir un processus de collaboration solide relatif aux seuils de la deuxième génération qui soit compatible avec la Déclaration.

[Français]

Il ne s'agit là que de quelques exemples et nous reconnaissons qu'il nous reste encore beaucoup de travail à faire pour mettre en œuvre la déclaration. Nous continuerons d'œuvrer en ce sens en collaborant avec nos partenaires à chaque étape. Nous sommes heureux que le comité mène cette importante étude et il nous tarde d'en connaître les résultats. Merci. *Wela'liog.*

[Traduction]

Le président : Merci, madame White. Nous passons maintenant aux questions des sénateurs. Je poserai la première question, puis je céderai la parole au vice-président.

Je m'adresse au représentant du ministère de la Justice, mais les autres témoins pourront aussi y répondre.

Selon le plan d'action, le ministère de la Justice Canada soutiendra les travaux en cours de l'interlocutrice spéciale indépendante et donnera suite à ses recommandations, notamment en vue de faire concorder les lois fédérales avec la Déclaration des Nations unies. Est-ce que le ministère de la Justice a songé à adopter des mesures législatives pour protéger les tombes et les sépultures anonymes, et pour lutter contre la violence du négationnisme associé aux pensionnats et aux sites connexes?

Mme White : Merci. Nous suivons évidemment le travail de l'interlocutrice spéciale de près. Il suit son cours. Comme vous le savez sans doute, son rapport final sera publié en juin. Nous n'en sommes pas encore à l'étape de l'ébauche des mesures législatives. Nous attendons les résultats de son travail, mais

expect that her recommendations will cover many aspects of potential legislation, and we'll be looking forward to continuing that work forward. Thank you.

The Chair: Thank you.

Senator Arnot: Thank you, witnesses, for coming today, and thank you for the energy and passion you have for the work that you're undertaking in the implementation of UNDRIP. I can hear it in your voices and in what you're saying, and you are enthusiastic about it. I want to thank our Library of Parliament researchers for giving me some of the background information. I think it is really important.

I want to focus on measure 19 in the action plan. Measure 19, I think, is really critical. It says:

The Government of Canada will take the following measures in consultation and cooperation with Indigenous peoples:

19. Establish an independent Indigenous rights monitoring, oversight, recourse or remedy mechanism or mechanisms to provide Indigenous peoples with access to and prompt decision through just and fair procedures for dispute and conflict resolution and effective remedies for infringements/violations of their individual and collective rights.

It also outlines a series of functions, including public education and research, many of the things we heard from witnesses when we were listening to concerns over Bill C-29.

That measure, number 19, fills in a lot of gaps, which were identified by the witnesses we have heard in the past. I'd like to know what you're doing to make this happen in a concrete way. I would like to know the key areas of progress you have made so far in dealing with number 19. I want to know what you have done together to ensure that it is, considering that you're using a whole-of-government approach. I'm particularly interested because this connects human rights, Indigenous rights and treaty rights like no other idea that I have seen so far from the government.

This should be priority one for your work, because if this were in place, it would answer many of the questions that First Nations have been posing over the course of the three years that I have been in the Senate about the deficits in the relationship. This mechanism could hold the Government of Canada accountable.

nous croyons que ses recommandations aborderont de nombreux éléments législatifs, et nous allons poursuivre ce travail. Merci.

Le président : Merci.

Le sénateur Arnot : Merci aux témoins d'être venus aujourd'hui, et merci pour l'énergie et la passion que vous consacrez au travail de mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Je sens votre enthousiasme dans votre voix et dans ce que vous dites. Je tiens à remercier nos chercheurs de la Bibliothèque du Parlement de m'avoir fourni des renseignements contextuels; c'est très important.

Je veux me concentrer sur la mesure 19 du plan d'action, qui est vraiment essentielle, à mon avis. On peut y lire :

Le gouvernement du Canada prendra les mesures suivantes en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones :

19. Créer un mécanisme indépendant relatif au suivi, à la surveillance, aux recours ou aux mesures de réparation des droits des Autochtones ou des mécanismes dont la fonction serait de permettre aux peuples autochtones d'avoir accès à des procédures justes et équitables pour le règlement des différends et des conflits et de prendre rapidement des décisions à ce sujet, ainsi que de disposer de recours efficaces en cas d'atteinte ou de violation de leurs droits individuels et collectifs.

On décrit également une série de fonctions, y compris l'éducation du public et la recherche, et bon nombre d'éléments que nous avons entendus de la part des témoins lorsque nous avons écouté les préoccupations relatives au projet de loi C-29.

La mesure 19 comble beaucoup de lacunes qui ont été désignées par les témoins que nous avons entendus dans le passé. J'aimerais savoir ce que vous faites pour que cela se concrétise. J'aimerais savoir quels sont les principaux progrès que vous avez réalisés jusqu'à maintenant en ce qui a trait à la mesure 19, par l'entremise de votre approche pangouvernementale. Cela m'intéresse particulièrement parce que je n'avais encore jamais vu le gouvernement établir un lien entre les droits de la personne, les droits des Autochtones et les droits issus de traités de cette façon auparavant.

Il faut que ce soit la priorité absolue de votre travail, parce que si une telle mesure était en place, elle permettrait de répondre à bon nombre des questions que les Premières Nations ont posées au cours des trois années que j'ai passées au Sénat au sujet des lacunes dans la relation. Ce mécanisme pourrait obliger le gouvernement du Canada à rendre des comptes.

I'm wondering if you are thinking of an independent auditor model where an individual heading this organization would report directly to the Parliament of Canada and all Canadians rather than report through the executive branch of government. I say that because I think there is a broken relationship with the Government of Canada consistently failing to live up to the fiduciary duty, failing to live up to the high standard of the honour of the Crown and failing to hold up to the high principles of the treaty relationship and what it entails. I am very interested in this idea and measure 19. I want to know where you are and how you are implementing that — all of your departments — in a whole-of-government mechanism.

Laurie Sargent, Assistant Deputy Minister, Indigenous Rights and Relations Portfolio Department of Justice Canada: Thank you, Senator Arnot. You have gone straight to one of the core and key elements of the action plan that was a priority, particularly for Inuit and Métis partners. It is also one of the more complex measures that we are looking at implementing.

I have to be honest, we are still in relatively early stages on this one. I will give you a couple of thoughts around some of the work that is needed, but then I will turn to Ms. Gideon to also speak to the MMIWG-related work that is also quite relevant to this measure.

We have begun conversations throughout the action plan process, hearing from partners and, as you are well aware, the Inuit have put forward a very specific proposal for an Indigenous rights mechanism that is publicly available on their website. That has informed our thinking to date. We are still in very early days. We continue to need to obtain more understanding, particularly, from First Nations partners and peoples about how they would foresee this working.

I'll point to the fact that it says a rights "mechanism or mechanisms." The more we discussed, the more we started to realize that a single national mechanism was going to be a challenge. Distinctions-based and reflecting realities is something we will need to explore. This is one that will still take some work. I look forward to hearing from others who may come before you and share their thoughts. It is an area we need to keep moving forward on.

Ms. Gideon: Thank you. You might recall I came and testified before you not long after my appointment, and it was prior to the final report of the ministerial special representative with respect to missing and murdered Indigenous women and girls and gender diverse peoples. It reports specifically to an ombuds function, although it includes other areas that she heard over the course of her extensive engagement. She has also had the opportunity to provide a briefing at an Indigenous federal-

Je me demande si vous pensez à un modèle de vérification indépendante où le responsable relèverait directement du Parlement du Canada et de tous les Canadiens plutôt que de l'organe exécutif du gouvernement. Je dis cela parce que je pense que la relation avec le gouvernement du Canada est brisée, parce qu'il manque constamment à son obligation fiduciaire, qu'il ne respecte pas l'honneur de la Couronne et qu'il ne respecte pas les grands principes de la relation fondée sur les traités et ce qu'elle signifie. Cette idée et la mesure 19 m'intéressent beaucoup. Je veux savoir où vous en êtes et comment vous mettez cela en œuvre — tous vos ministères — dans le cadre d'un mécanisme pangouvernemental.

Me Laurie Sargent, sous-ministre adjointe déléguée, Portefeuille des droits et relations autochtones Ministère de la Justice Canada : Merci, sénateur Arnot. Vous avez abordé l'un des éléments fondamentaux et clés du plan d'action qui était une priorité, en particulier pour les partenaires inuits et métis. C'est aussi l'une des mesures les plus complexes que nous envisageons de mettre en œuvre.

Je dois être honnête, nous en sommes encore aux premières étapes. Je vais vous faire part de quelques réflexions sur le travail qui est requis, mais je demanderai ensuite à Mme Gideon de parler du travail associé aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées, qui est également très pertinent dans le cadre de cette mesure.

Nous avons entamé des conversations tout au long du processus du plan d'action, nous avons entendu les partenaires et, comme vous le savez, les Inuits ont présenté une proposition très précise concernant un mécanisme des droits des Autochtones, qui est publié sur leur site Web. Cela a orienté notre réflexion jusqu'à présent. Nous n'en sommes encore qu'au début. Nous devons approfondir notre compréhension, et entendre les partenaires et les peuples des Premières Nations sur la façon dont ils entrevoient la suite des choses.

Je tiens à souligner que l'on parle d'un mécanisme ou de mécanismes. Au fil des discussions, nous avons réalisé que l'établissement d'un seul mécanisme national représenterait un défi. Nous devons explorer les approches fondées sur les distinctions et qui reflètent les réalités. Il faudra poursuivre le travail en ce sens. J'ai hâte d'entendre les autres témoins qui comparaitront devant vous à ce sujet. Nous devons continuer d'aller de l'avant dans ce domaine.

Mme Gideon : Merci. Vous vous souviendrez peut-être que je suis venue témoigner devant vous peu de temps après ma nomination, et c'était avant le rapport final de la représentante spéciale du ministre sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées. Il fait état d'une fonction d'ombudsman, bien qu'il vise d'autres domaines dont la représentante a entendu parler au cours de son vaste mandat. Elle a également eu l'occasion de donner une

provincial-territorial round table, the second national round table that was held just a few weeks ago.

The next steps for us are to engage with our core partners in terms of where they see this work unfolding. To Ms. Sargent's point, she is looking at more than just one national mechanism and looking at distinctions-based and regional approaches to that delivery.

At the federal level, we have to ensure that the advice we will be providing to ministers will be coordinated, because the last thing we want to do is create further complexity or make the systems difficult to navigate in terms of how we move that forward. Ms. Sargent is correct that we need to coordinate between the MMIWG work and the work of this particular action plan measure, as well as the Indigenous Justice Strategy and other aspects where people have asked for greater independent monitoring and accountability mechanisms.

Senator Arnot: I think that this should be priority one for all of your agencies because this is at the core of everything. I am disappointed to hear that it is just early days. You're two years into this. This is one that should have a high priority.

In terms of mechanisms, we heard from other witnesses that mediation is a big feature. Maybe binding arbitration or looking at something other than litigation, which is the go-to response that Canada has looked to in the past, which is costly, ineffective and takes a long time. I'm focusing on this. I would like to know more about your plans and how you will implement it. One year from now, I would like to see some fairly advanced progress on what I consider to be the core and critical issues that could be a solution rather than wait decades. It allows you to be creative and work collaboratively with Indigenous people in Canada to address the issues that they have identified for years.

I'm really putting a lot of emphasis on that, and it might be something that the Senate will look at in greater detail. Anything you can give me in writing about what you are doing or planning on implementing measure 19, your approaches to it and the flexibility that the item gives you. There are not many parameters there. I would like that answer in writing.

The Chair: You will provide that in writing, Ms. Gideon.

Ms. Sargent: It might be more for the Department of Justice. I would like to caution that we won't have much to provide at this early stage, partly because we need to co-develop and work

séance d'information à une table ronde fédérale-provinciale-territoriale autochtone, la deuxième table ronde nationale, qui a eu lieu il y a quelques semaines à peine.

Les prochaines étapes pour nous consistent à collaborer avec nos principaux partenaires pour savoir comment se déroulera le travail. Pour revenir au point soulevé par Mme Sargent, on songe à plus d'un mécanisme national de même qu'à des approches régionales et fondées sur les distinctions.

À l'échelon fédéral, nous devons nous assurer que les conseils que nous donnerons aux ministres seront coordonnés, parce que la dernière chose que nous voulons, c'est d'ajouter à la complexité ou de rendre les systèmes difficiles à naviguer pour la suite des choses. Mme Sargent a raison de dire que nous devons coordonner le travail de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et le travail lié à cette mesure particulière du plan d'action, de même que la Stratégie en matière de justice autochtone et d'autres éléments associés aux mécanismes indépendants de surveillance et de reddition de comptes.

Le sénateur Arnot : Je pense que cela devrait être la priorité de tous vos organismes, parce que c'est au cœur de tout. Je suis déçu d'apprendre que vous n'en êtes qu'aux débuts. Cela fait deux ans que vous travaillez là-dessus. Il faut accorder une grande priorité à ce travail.

En ce qui concerne les mécanismes, d'autres témoins nous ont dit que la médiation était un élément important. On pourrait peut-être recourir à l'arbitrage exécutoire ou envisager d'autres mesures que les litiges, qui représentent la solution envisagée par le Canada par le passé et qui est coûteuse, inefficace et qui prend du temps. C'est là-dessus que je me concentre. J'aimerais en savoir davantage sur vos plans et sur la façon dont vous allez les mettre en œuvre. Dans un an, j'aimerais voir des progrès relativement avancés sur ce que je considère être des enjeux fondamentaux et critiques, et j'aimerais que l'on trouve une solution plutôt que d'attendre des décennies. Vous pourriez faire preuve de créativité et travailler en collaboration avec les peuples autochtones du Canada pour aborder les enjeux qu'ils évoquent depuis des années.

J'insiste vraiment beaucoup là-dessus, et c'est peut-être une question que le Sénat examinera plus en détail. J'aimerais que vous me transmettiez par écrit tout ce que vous pouvez sur ce que vous faites ou prévoyez de faire pour mettre en œuvre la mesure 19, sur vos approches à cet égard et sur la souplesse que cette mesure vous donne. Il n'y a pas beaucoup de paramètres. J'aimerais avoir cette réponse par écrit.

Le président : Madame Gideon, vous nous transmettez votre réponse par écrit.

Me Sargent : Cette question s'adresse peut-être plus au ministère de la Justice. Je tiens à préciser qu'il est encore tôt et que nous n'avons pas beaucoup de renseignements à vous

with Indigenous partners. We're still not quite at the point where we would have something policy-wise to actually share. We can, of course, provide what we have by way of some initial steps that have been taken. Thank you.

Senator Arnot: It is always good to set a baseline, no matter what it is. If it is zero, I wouldn't be surprised, but that's okay. I am looking to what you will do in the next, say, 24 months.

Senator Tannas: Thank you for being here. I noticed in some of the materials that you referenced the First Nations Financial Management Board, or FMB, and things they have been able to help with. I'm a huge admirer of the work they have done, the practical and measurable value that they provide to the governance system for Indigenous governments across the country and the thoughtful way in which they approach things. I'm also in awe of the fact that they have enough credibility in all corners of Ottawa, including in this institution, that they can pick up the phone and say, "We need a change to the law. Do you mind if we come and talk to you about it, and, oh, by the way, we would like to get it by next month," and actually get it done. These are get-it-done people in that institution. To me, if we could have the 10 most important subjects to create success for Indigenous communities across the country turned into institutions that were half as effective as the First Nations Financial Management Board, we would be rocking.

In all of this, I don't see a lot — and maybe I'm not — this is a lot of information for a guy with my attention span to try to wade through. What do you see — you don't have to point me anywhere — but tell me where you see the role of Indigenous-led, as the First Nations Financial Management Board is, institutions there to help get us to the next level? Is there a table where that is being worked on? Are there task forces trying to visualize what institutions will be needed to support First Nations governments, people, society, et cetera, and provide those resources that the 650 different governments are going to need in order to take the next steps? Where is that in here? Can you give me some glimpses of where you see that?

Ms. Gideon: Maybe I can start and then turn it over to Ms. White to talk about the new fiscal relationship table with the Assembly of First Nations. I'm happy that you are so impressed. I do meet with them on a regular basis.

Just to give you a couple of data bits, and then I will more directly answer your question. The data shows that 56% of First Nations have opted into alternatives to the Indian Act as a result

transmettre, notamment parce que nous devons travailler en collaboration avec les partenaires autochtones. Nous n'en sommes pas encore tout à fait au point où nous pourrions vous donner de l'information sur les politiques. Nous pouvons vous faire part des premières étapes que nous avons franchies. Merci.

Le sénateur Arnot : C'est toujours bon d'établir une mesure de référence, quelle qu'elle soit. Je ne serais pas surpris de savoir que l'on part de zéro, mais c'est correct. J'aimerais savoir ce que vous ferez au cours des 24 prochains mois, par exemple.

Le sénateur Tannas : Je vous remercie de votre présence. J'ai remarqué que, dans certains documents, vous faites référence au Conseil de gestion financière des Premières Nations, ou CGF, et à l'aide qu'il a apportée. Je suis un grand admirateur du travail qu'il a accompli, de la valeur pratique et mesurable qu'il apporte au système de gouvernance des gouvernements autochtones dans tout le pays et de la manière réfléchie dont il aborde les questions. Je suis également impressionné par le poids de sa crédibilité dans tous les coins d'Ottawa, y compris au sein de notre institution, si bien qu'il lui suffit de prendre le téléphone et de signaler la nécessité d'apporter telle ou telle modification législative et de venir en parler, tout en précisant un délai, disons, d'un mois pour que le tout se concrétise. Les membres de son équipe sont des gens d'action. À mon avis, si les 10 sujets les plus importants pour la réussite des communautés autochtones du pays étaient confiés à des institutions à moitié aussi efficaces que le Conseil de gestion financière des Premières Nations, il n'y aurait rien à notre épreuve.

Dans tout cela, je ne vois pas beaucoup de... et peut-être que je suis le seul, car cela fait beaucoup d'informations à démêler pour un gars ayant ma capacité d'attention. Qu'entrevoyez-vous — sans entrer dans les détails —, mais dites-moi comment vous envisagez le rôle des institutions dirigées par des Autochtones, comme le Conseil de gestion financière des Premières Nations, pour nous aider à passer à l'étape suivante? Y a-t-il une table ronde consacrée à ce thème? Y a-t-il des groupes de travail qui tentent d'entrevoir les institutions qui seront nécessaires pour soutenir les gouvernements des Premières Nations, les gens, la société, etc., et pour fournir les ressources dont les 650 différents gouvernements auront besoin pour prendre les prochaines étapes nécessaires? Où cela se situe-t-il? Pouvez-vous m'en donner un aperçu?

Mme Gideon : Je peux peut-être commencer et céder ensuite la parole à Mme White pour qu'elle parle de la table sur la nouvelle relation financière, établie en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations. Je suis heureuse que vous soyez si impressionné. Je rencontre régulièrement les membres de ce conseil.

Je vais vous donner quelques données, puis je répondrai plus directement à votre question. D'après les données, 56 % des Premières Nations ont opté pour des solutions de rechange à la

of the First Nations fiscal institutions' work, 48% have fiscal bylaws or laws and 17% have land codes.

In terms of how the work fits in, part of our obligations in the federal government is to look at every piece of legislation or statute that we have and ensure we are working in a co-development fashion with either First Nations, Inuit, Métis representatives, or whoever is implicated by that legislation and statute, to ensure we are aligning with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act. We were able to do this recently by amending the First Nations Fiscal Management Act, or FMA. We did the co-development with First Nations, all the First Nations fiscal institutions, in addition to doing broader engagement, and we were able to expand and modernize the mandates of the First Nations Tax Commission and the FMB. Also, we were able to update their board governance positions. We were able to introduce and establish a new institute, which is the First Nations Infrastructure Institute. We expanded their lawmaking powers to ensure that First Nations are able to make laws that respect the provision of services, as well as regulatory to prohibit and impose requirements with respect to services on reserve lands. We've also provided some additional enforcement powers for First Nations relating to local revenue and service laws as well as new data collection powers that enable these institutions to monitor growth and enhance capacity to support evidence-based planning.

These are examples of things this legislation was able to do. It is seen to be a really successful process, and I heard this directly from the institutions. I am sure you will invite them to testify before you in this process.

This is a concrete manifestation of how we are responding to legislative developments or legislative amendments in order to be in a better position to reflect our commitments under the UNDRIP Action Plan measures.

Ms. White has information with respect to new fiscal relationships and the co-development with First Nations there.

Ms. White: Yes. Thank you for the question. In the Action Plan — and I'm trying to find the number; I don't have it in front of me — you will see a reference to our work on the new fiscal relationship with First Nations, and the First Nations Financial

Loi sur les Indiens à la suite du travail des institutions financières des Premières Nations, 48 % ont des règlements ou des lois sur l'administration financière et 17 % ont des codes fonciers.

Pour ce qui est de la question de savoir comment le travail s'inscrit dans le tout, l'une des obligations du gouvernement fédéral est d'examiner l'ensemble des textes législatifs et de s'assurer que nous travaillons en collaboration avec les représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ou toute autre personne concernée par ces mesures législatives, pour veiller à ce que nous nous alignions sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Nous y sommes parvenus récemment en modifiant la Loi sur la gestion financière des premières nations, ou LGFPN. Nous avons procédé à une élaboration conjointe avec les Premières Nations et toutes leurs institutions financières, en plus d'une mobilisation plus vaste, et nous avons été en mesure d'élargir et de moderniser les mandats de la Commission de la fiscalité des Premières Nations et du Conseil de gestion financière des Premières Nations. Nous avons également pu actualiser les positions de gouvernance de leurs conseils d'administration. Nous avons pu créer un nouvel institut, soit l'Institut des infrastructures des Premières Nations. Nous avons élargi les pouvoirs législatifs afin que les Premières Nations puissent adopter des lois concernant la prestation de services ainsi que réglementer ces services sur les terres de réserve et imposer des restrictions et des exigences à leur égard. Nous avons également accordé aux Premières Nations des pouvoirs d'exécution supplémentaires en ce qui concerne les lois sur les recettes et les services locaux ainsi que de nouveaux pouvoirs de collecte de données qui permettent à ces institutions de surveiller la croissance et d'améliorer la capacité à soutenir une planification fondée sur des données probantes.

Ce sont là des exemples de ce que cette mesure législative a permis de faire. Ce processus est considéré comme une véritable réussite, et c'est là une remarque que j'ai entendue directement de la part des institutions. Je suis sûre que vous les inviterez à témoigner devant vous dans le cadre de cette étude.

Il s'agit d'une manifestation concrète de la manière dont nous répondons aux changements d'ordre législatif ou aux modifications législatives afin d'être mieux à même de respecter nos engagements au titre des mesures prévues dans le plan d'action de la Déclaration des Nations unies.

Mme White vous en dira plus sur les nouvelles relations financières et l'élaboration conjointe avec les Premières Nations.

Mme White : Oui. Je vous remercie de votre question. Dans le plan d'action — et j'essaie de trouver le numéro; je ne l'ai pas sous les yeux —, vous verrez une référence à notre travail sur la nouvelle relation financière avec les Premières Nations, et

Management Board is an important partner at that table. This work began in 2017. There was a joint advisory on the fiscal relationship that was established. They provided a report to the minister in 2019. And then we've had an ongoing co-development table with the Assembly of First Nations, the First Nations Financial Management Board as well as the Aboriginal Financial Officers Association of Canada, or AFAO Canada, and there are a number of initiatives under way at that table. The most advanced one has been the establishment of the New Fiscal Relationship Grant, which we now have 144 First Nations participating in the grant, which allows them to draw down program funding over a 10-year period based on certification or qualification standards provided by the FMB.

Instead of the government determining who is eligible for the grant, we rely on the FMB. They certify First Nations' financial systems. They provide support in the development of First Nations' financial administration laws, which in turn provide access to the grant. They also provide not only to the First Nations who are in the grant itself, but a lot of work around capacity building and readiness to take on a greater role in financial management, and really shifting the accountability bargain that recognizes the primary accountability of First Nations is to their citizens. So work is under way in that regard.

Among the proposals that have been at that table include the establishment of a First Nations Auditor General and so on. That work is continuing, and they are also providing advice.

I mentioned the consistency of laws and partners' priorities for a review of certain laws, and they have provided advice as well in relation to some of the economic barriers imposed by the Indian Act and other pieces of legislation.

I draw your attention to Action Plan measure 74, which seeks to advance economic reconciliation and address persistent economic barriers faced by communities. That work is getting under way in terms of the establishment of an Economic Reconciliation Framework, but it is founded upon important work that has been done over the last several years by both the National Indigenous Economic Development Board, their report on economic reconciliation, as well as the First Nations Financial Management Board's RoadMap Project.

le Conseil de gestion financière des Premières Nations est un partenaire important à cette table. Ces travaux ont débuté en 2017 par la création d'un comité consultatif mixte sur la relation financière, qui a remis un rapport à la ministre en 2019. Ensuite, nous avons établi une table permanente sur l'élaboration conjointe avec l'Assemblée des Premières Nations, le Conseil de gestion financière des Premières Nations ainsi que l'Association des agents financiers autochtones du Canada, ou AFAO Canada, et un certain nombre d'initiatives sont en cours à cette table. L'initiative la plus avancée a été la mise en place de la subvention au titre de la nouvelle relation financière, à laquelle participent aujourd'hui 144 Premières Nations. Cette subvention leur permet d'obtenir des fonds de programme sur une période de 10 ans, selon les normes de certification ou de qualification fournies par le Conseil de gestion financière des Premières Nations.

Au lieu que ce soit le gouvernement qui détermine l'admissibilité à la subvention, nous nous en remettons au Conseil de gestion financière des Premières Nations. Celui-ci certifie les systèmes financiers des Premières Nations. Il apporte son soutien à l'élaboration des lois sur l'administration financière des Premières Nations, ce qui leur permet de se prévaloir de la subvention. Non seulement il appuie les Premières Nations qui bénéficient de la subvention elle-même, mais il s'emploie aussi à renforcer leurs capacités et à les préparer à assumer un rôle plus important dans la gestion financière ainsi qu'à transférer le fardeau de la reddition de comptes de manière à reconnaître que les Premières Nations doivent, d'abord et avant tout, rendre des comptes à leurs citoyens. Des travaux sont donc en cours à cet égard.

Parmi les propositions qui ont été présentées, soulignons notamment la création d'un poste de vérificateur général des Premières Nations. Ces travaux se poursuivent, et des conseils sont également fournis.

J'ai mentionné la cohérence des lois et les priorités des partenaires en ce qui a trait à la révision de certaines lois, et ils ont également prodigué des conseils en ce qui concerne certaines barrières économiques imposées par la Loi sur les Indiens et d'autres textes législatifs.

J'attire votre attention sur la mesure 74 du plan d'action, qui vise à faire progresser la réconciliation économique et à s'attaquer aux obstacles économiques persistants auxquels se heurtent les communautés. Le travail lié à l'établissement d'un cadre de réconciliation économique est en cours, mais le tout repose sur le travail important effectué au cours des dernières années par le Conseil national de développement économique des Autochtones, à savoir son rapport sur la réconciliation économique, ainsi que le projet de feuille de route du Conseil de gestion financière des Premières Nations.

That's helped shape that investment, including discussions on areas such as Indigenous-led investment, a financial asset management regime and addressing other barriers for Indigenous businesses and communities including the impacts of colonization. Thank you.

Senator Tannas: Thank you. I'm already on board with the First Nations Financial Management Board, and I know that a lot of the initiatives spoken about here have been bottom-up initiatives. They have proposed them, right, and you have said, "Yes, let's get behind this" to them.

What other institutions do you see — in health, in education, in other areas of community development — where there is — is there another institution or a bunch of institutions coming, or is this — is the First Nations Financial Management Board a one-off kind of thing and there are not other kinds of institutions in other areas being contemplated? It will have to be a quick answer. I'm surprised the chair hasn't already cut me off.

Ms. Gideon: Ms. White, I think this is more Indigenous Services Canada. I'll turn it over to you.

Ms. White: The very short answer is yes, there are institutions in all sectors.

For example, data sovereignty, we're working closely with the First Nations Information Governance Centre as well as working toward the establishment of Inuit and Métis statistical capacity to support self-determination in the area of data.

Then in each program area of the department, we have partners, for example, the B.C.'s First Nations Health Authority, which has already taken over the delivery of health services for First Nations in the province of British Columbia. There are education authorities across the country. Recently, with partners we've established the Atlantic First Nations Water Authority, which manages water infrastructure for 17 or 19 First Nations in Atlantic Canada. These institutions are emerging, as you said, from the ground up, and we work with them to advance the mandate of Indigenous Services Canada, which is to eventually transfer out of these areas and transfer that jurisdiction and control to First Nations entities as they choose to organize.

The Chair: Thank you for that.

Ces efforts ont contribué à façonner cet investissement, parallèlement aux discussions sur des domaines comme les investissements dirigés par les Autochtones, l'instauration d'un régime de gestion des actifs financiers et l'élimination d'autres obstacles pour les entreprises et les communautés autochtones, notamment les conséquences de la colonisation. Je vous remercie.

Le sénateur Tannas : Je vous remercie. Je suis déjà membre du Conseil de gestion financière des Premières Nations, et je sais qu'un grand nombre des initiatives dont il est question ici viennent de la base. Ce sont les gens qui les ont proposées, en effet, et vous leur avez dit : « Oui, soutenons-les. »

Quelles autres institutions entrevoyez-vous dans d'autres domaines comme la santé, l'éducation, le développement communautaire? Y a-t-il une autre institution ou un groupe d'institutions à venir, ou est-ce que le Conseil de gestion financière des Premières Nations est unique en son genre et aucun autre type d'institution n'est envisagé dans d'autres domaines? La réponse devra être courte. Je suis surpris que le président ne m'ait pas déjà coupé la parole.

Mme Gideon : Madame White, je pense que cette question relève plutôt de Services aux Autochtones Canada. Je vous laisse la parole.

Mme White : La réponse très courte est oui, il y a des institutions dans tous les secteurs.

Par exemple, en ce qui concerne la souveraineté des données, nous travaillons en étroite collaboration avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en vue de bâtir les capacités des Inuits et des Métis en matière de statistiques pour soutenir l'autodétermination au chapitre des données.

Dans chaque secteur de programme du ministère, nous comptons des partenaires, par exemple l'autorité sanitaire des Premières Nations de la Colombie-Britannique, qui a déjà pris en charge la prestation des services de santé pour les Premières Nations de la province. Il existe aussi, partout au pays, des autorités chargées de l'éducation. Récemment, en collaboration avec des partenaires, nous avons créé l'Atlantic First Nations Water Authority, soit l'autorité de gestion des eaux des Premières Nations de l'Atlantique, qui gère les infrastructures d'approvisionnement en eau pour 17 ou 19 Premières Nations du Canada atlantique. Ces institutions voient le jour, comme vous l'avez dit, à partir de la base, et nous travaillons avec elles pour remplir le mandat de Services aux Autochtones Canada, qui est de se retirer de ces domaines à un moment donné et de transférer cette compétence et ce contrôle aux entités des Premières Nations selon les modalités qu'elles auront choisies.

Le président : Je vous remercie.

Senator White: First, thank you to all the presenters. I certainly appreciate your time and comments. I have to say that I have to acknowledge some of the great work that you've been doing. I know, as public servants, you probably don't hear that much. I was excited to hear about the Indigenous screening program. I hope you have a lot of money in that program.

My question is for Ms. Danielle White as it relates to the Indian Act. I know that over the years we've tried to dismantle the Indian Act in various ways, and some people have done it through land codes and opting in and opting out. What's happening within government in terms of how you are envisioning tackling this? I know it's complicated, but there must be some thoughts now on how you're going to do it. Are you going to do it regionally? Are you going to bring people together? I'm very curious.

Ms. White: Thank you for the question. As you can imagine, there is no consensus yet on the way forward when it comes to the Indian Act. It is a challenging file. However, there is specific work under way in consultation and cooperation with partners. I mentioned Bill C-38, which is around registration. Specifically, it included a collaborative process, designed, implemented and aligned with the obligations under the act. There was a robust engagement process that included recommendations from First Nations and Indigenous partners on areas to reform the Indian Act. Really, it starts with membership and registration. I think that is one of the things most fundamental to First Nations and all Indigenous people, and it's referenced in the declaration itself with regard to the right to determine who your people are.

Bill C-38 is a first step. It includes proposed amendments that would address inequities in registration specifically around issues of enfranchisement and would provide for voluntary deregistration, because at the moment if you're registered under the Indian Act there is no way to deregister, should you wish. The specific issue regarding women, who, when they married out, were registered with their husband's band, and want to reclaim membership in their natal band. It provides for those provisions. That's the first piece, and it's in Parliament as we speak.

At the same time, we've also launched an advisory process on broader reform that just began last November regarding the second generation cut-off issue. The goal there is to design a more robust consultation process on both the second generation cut-off and also the section 10 threshold. I'm sorry, I'm getting

La sénatrice White : Je tiens d'abord à remercier tous les témoins. Je vous suis reconnaissante de votre temps et de vos observations. Je me dois de saluer l'excellent travail que vous avez accompli. Je sais qu'en tant que fonctionnaires, vous n'avez peut-être pas l'habitude d'entendre cela. J'ai d'ailleurs été ravie d'entendre parler du programme du Bureau de l'écran des Autochtones. J'espère que vous aurez beaucoup de fonds pour ce programme.

Ma question s'adresse à Mme Danielle White et concerne la Loi sur les Indiens. Je sais qu'au fil des ans, nous avons essayé de démanteler la Loi sur les Indiens de diverses manières, et certains l'ont fait par l'entremise de codes fonciers et d'options de participation et de retrait. Comment le gouvernement envisage-t-il de s'attaquer à ce dossier? Je sais que c'est compliqué, mais il doit y avoir des idées sur la façon dont vous allez procéder. Allez-vous le faire à l'échelle régionale? Allez-vous rassembler les gens? Je suis très curieuse d'en savoir plus.

Mme White : Je vous remercie de la question. Comme vous pouvez l'imaginer, il n'y a pas encore de consensus sur la marche à suivre concernant la Loi sur les Indiens. C'est un dossier difficile. Toutefois, il y a actuellement un travail particulier qui se fait en consultation et en coopération avec les partenaires. J'ai mentionné le projet de loi C-38, qui concerne l'inscription. Plus précisément, il faut savoir qu'il comprenait un processus de collaboration, conçu, mis en œuvre et aligné sur les obligations prévues par la loi. Il y a eu des consultations sérieuses qui portaient entre autres sur des recommandations des Premières Nations et des partenaires autochtones au sujet des aspects de la Loi sur les Indiens qu'il conviendrait de réformer. En réalité, tout commence par l'appartenance et l'inscription. Je pense que, pour les Premières Nations et pour l'ensemble des peuples autochtones, c'est l'un des éléments les plus fondamentaux. C'est d'ailleurs mentionné dans la déclaration elle-même, là où cette dernière aborde le droit de déterminer à quel peuple l'on appartient.

Le projet de loi C-38 est une première étape. Il propose des modifications pour remédier aux inégalités en matière d'inscription — en particulier en ce qui a trait aux questions d'émancipation — et pour permettre la radiation volontaire. À l'heure actuelle, si vous êtes inscrit aux termes de la Loi sur les Indiens, vous n'avez aucun moyen de vous effacer du registre, si tel est votre volonté. La question particulière des femmes qui, par leur mariage, ont été inscrites dans la bande de leur mari et qui veulent récupérer leur appartenance à leur bande natale est aussi abordée. Des dispositions sont prévues en ce sens. C'est le premier élément. Ce projet de loi est au Parlement en ce moment même.

Parallèlement, nous avons également lancé en novembre dernier un processus consultatif sur une réforme plus vaste concernant la question de l'exclusion de la deuxième génération. L'objectif est d'élaborer un processus de consultation plus rigoureux sur l'exclusion en tant que telle et sur le

technical there, but section 10 allows First Nations to take control of their own electoral process membership lists, but in order to do that, it requires a double majority. If there's an influx of new members coming in, who may not have strong connections to the community, First Nations are concerned about being able to reach their population and achieve the required level of voter participation in making those kinds of decisions. That's just one example. We're working closely as well with Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, or CIRNAC, on broader engagement options around potential alternatives to registration and membership as the first step, recognizing that there are other provisions. We know we will hear about it through engagement and consultation on the economic reconciliation framework. A lot of the barriers to economic development on the reserve are inherent in the act.

The other approach we've taken over the last number of years — going back a decade or more through largely First Nations-led initiatives — is legislation that allows First Nations to opt out of a set of provisions of the Indian Act, whether it's the First Nations Land Management Act to opt out of the land management provisions, the Elections Act, or the matrimonial real property. So providing off-ramps without recognizing there's no consensus on full-scale reform of the Indian Act, moving forward on some specific pieces as identified by First Nations as their priorities.

Senator White: To clarify: The advisory committee you're talking about. Is it comprised of people within government or a multitude of people outside of government, such as elders?

Ms. White: It's an advisory process, not a committee per se. My colleague Stuart Hooft is in the gallery, and perhaps he could provide more specific information on that point. He's with the registration team.

Stuart Hooft, Director of Registration Reform, Indigenous Services Canada: Thank you very much for the question. My name is Stuart Hooft, Director of Registration Reform, Indigenous Services Canada. In response to your question, the Indigenous advisory process is part of our co-development approach to addressing the issue of the second generation cut-off, which has to do with how the registration provisions work today. After two generations of out-parenting, a person ceases to have status to be able to transmit status and thus become a band member and all that entails. We've put together

pourcentage d'adhésion demandé aux termes de l'article 10. Je suis désolée de rentrer dans ces aspects un peu techniques, mais l'article 10 permet aux Premières Nations de décider de l'appartenance de ses effectifs, mais pour cela, il faut une double majorité. Or, dans les cas où il y aurait un afflux de nouveaux membres qui n'auraient pas nécessairement de liens étroits avec la communauté, les Premières Nations s'inquiètent de ne pas être en mesure d'atteindre les leurs et d'obtenir le seuil de participation requis des électeurs pour prendre ce genre de décisions. Ce n'est qu'un exemple. Nous travaillons également en étroite collaboration avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ou RCAANC, sur des options de mobilisation plus générales concernant de possibles alternatives à l'inscription et à l'adhésion comme première étape, tout en reconnaissant qu'il existe d'autres dispositions. Nous savons que nous en entendrons parler dans le cadre de la mobilisation et des consultations qui se tiendront concernant la réconciliation économique. Bon nombre des obstacles au développement économique dans les réserves sont inhérents à la loi.

L'autre approche que nous avons adoptée au cours des dernières années — depuis une décennie ou plus, grâce à des initiatives menées en grande partie par les Premières Nations —, c'est de recourir à d'autres dispositions législatives susceptibles de permettre aux Premières Nations de se soustraire à un ensemble de dispositions de la Loi sur les Indiens, qu'il s'agisse de la Loi sur la gestion des terres des premières nations, qui permet de se soustraire aux dispositions relatives à la gestion des terres, de la Loi sur les élections du Canada, ou des dispositions relatives aux biens immobiliers matrimoniaux. Donc, sans reconnaître qu'il n'y a pas de consensus sur une réforme complète de la Loi sur les Indiens, nous offrons des solutions de rechange pour aller de l'avant avec certains éléments précis que les Premières Nations ont identifiés comme étant prioritaires.

La sénatrice White : Par souci de clarification, le comité consultatif dont vous parlez est-il composé de personnes au sein du gouvernement ou d'une multitude de personnes à l'extérieur du gouvernement, comme des aînés?

Mme White : Il s'agit d'un processus consultatif, pas d'un comité à proprement parler. Mon collègue Stuart Hooft est dans la tribune, et il pourrait peut-être fournir des précisions à ce sujet. Il fait partie de l'équipe chargée de l'inscription.

Stuart Hooft, directeur de la réforme de l'enregistrement, Services aux Autochtones Canada : Merci beaucoup pour cette question. Je m'appelle Stuart Hooft. Je suis directeur de la réforme de l'enregistrement à Services aux Autochtones du Canada. En réponse à votre question, le processus consultatif autochtone fait partie de l'approche de codéveloppement que nous utilisons pour aborder la question de l'exclusion de la deuxième génération, qui est liée à la façon dont les dispositions relatives à l'inscription fonctionnent aujourd'hui. Après deux générations de parents absents, une personne cesse d'avoir

an advisory process to guide how we want to consult on addressing the issue of the second generation cut-off. As Danielle mentioned, the section 10 voting thresholds.

There are two streams to the advisory process. There's a national one. This includes the Assembly of First Nations, or AFN, some of its regional organizations, Native Women's Association of Canada, Congress of Aboriginal Peoples and a number of others.

Our second stream includes youth and women's organizations, some of whom have appeared as witnesses before such as the Feminist Alliance for International Action, which although not an Indigenous organization, is a women's organization that is very active in this space. There's also participation from youth, so the AFN Youth Council and other youth councils, including the National Association of Friendship Centres.

We extended invitations to 22 organizations; ultimately 17 accepted, and we continue to work with them and have put together our consultation plan, in essence.

Senator White: Thank you.

The Chair: Several reports have already been presented; one from our committee, to talk about eliminating the second generation cut-off. How many more years do you think our Indigenous women will have to wait to have this remedied?

Mr. Hooft: Thank you very much for the question. I know that this has been an issue of interest for this committee for some time. Certainly, this is important work, and that's why it is action implementation measure 8 in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan. We have put a great deal of importance on this. This is why we're working on Bill C-38, but also continuing on the co-development and consultation in parallel to that work — not doing it sequentially — so that multiple things can happen at once. But it's a difficult problem. It's not one necessarily where the government knows best. That's why we're relying on input from our Indigenous advisory participants, but also to build awareness about this challenge among First Nations and how it impacts different communities differently.

In fact, over the last week we distributed an information kit to each First Nation across Canada digitally to begin with, but print eventually. It gives a breakdown of the population impacted by the second-generation cut-off in common terms, what that breakdown is on a community-by-community level so that

le statut requis pour être en mesure de transmettre ce statut et de devenir ainsi membre d'une bande, avec tout ce que cela signifie. Nous avons mis en place un processus consultatif afin d'orienter nos consultations sur la question de l'exclusion de la deuxième génération. Comme Mme White l'a mentionné, l'article 10 fixe un seuil à atteindre quant à la tenue du vote.

Le processus consultatif comporte deux volets. L'un est national : il comprend l'Assemblée des Premières Nations, ou APN, certaines de ses organisations régionales, l'Association des femmes autochtones du Canada, le Congrès des peuples autochtones et un certain nombre d'autres organismes.

Notre deuxième groupe comprend des organisations de jeunes et de femmes, dont certaines ont déjà témoigné, comme l'Alliance féministe pour l'action internationale, qui n'est pas une organisation autochtone, mais qui regroupe des femmes très actives dans ce domaine. Il y a aussi la participation des jeunes, comme le Conseil des jeunes de l'APN et d'autres conseils de jeunes, y compris l'Association nationale des centres d'amitié.

Nous avons lancé des invitations à 22 organisations. En fin de compte, 17 ont accepté de participer. Nous continuons donc à travailler avec elles. En essence, nous avons mis au point notre plan de consultation.

La sénatrice White : Je vous remercie.

Le président : Plusieurs rapports ont déjà été présentés. L'un d'eux provient de notre comité et porte sur l'élimination de l'exclusion de la deuxième génération. Combien d'années pensez-vous que nos femmes autochtones devront encore attendre pour que cette question soit réglée?

M. Hooft : Je vous remercie de la question. Je sais que ce sujet intéresse le comité depuis un certain temps. Il s'agit assurément d'un travail important. La preuve en est que c'est l'objet de la mesure de mise en œuvre 8 du plan d'action de la Loi sur la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Nous accordons une grande importance à cette question. C'est la raison pour laquelle nous travaillons sur le projet de loi C-38 et que, parallèlement et non de façon séquentielle, nous poursuivons l'élaboration conjointe et la consultation. Nous cherchons en cela à faire en sorte que plusieurs choses puissent se produire en même temps. Il reste que c'est un problème difficile et que le gouvernement n'est pas nécessairement le mieux placé pour le résoudre. C'est pour cela que nous comptons sur l'apport de nos participants consultatifs autochtones ainsi que sur la sensibilisation des Premières Nations à ce problème et au fait qu'il puisse toucher différemment les diverses communautés.

En fait, la semaine dernière, nous avons distribué une trousse d'information à chaque Première Nation du Canada, d'abord sous forme numérique, puis sous forme imprimée. Rédigée en termes courants, la trousse présente une ventilation de l'incidence de l'exclusion de la deuxième génération selon les

leadership and individuals can start to see how this is an issue and that it's only going to continue to grow in importance as time goes on. As much as I would love to be able to give a timeline about when the issue will finally be resolved, all I can say definitively is that this is very important to individuals. We heard that through consultation in 2019. We're trying to do things in a better way, and that includes resourcing appropriately if we're going to expand eligibility for registration.

The Chair: I would conclude by saying that as an Indigenous person and a former chief: How difficult is it to end discrimination? Because, in my opinion, this is discrimination. I'll leave it at that.

Senator Martin: Thank you to all the witnesses this evening. As my colleagues have said, I know you've shared with us an interesting summary of what you are doing and what your priorities are going forward with the action plan.

My first question is to Justice Canada. The national chief of the Assembly of First Nations recently called on Canada to return to negotiations regarding the establishment of First Nations policing as an essential service.

One of the most important things for any community is that sense of safety for the community. During our review of the Cannabis Act, we heard from every chief, every witness from various nations and communities that policing is a very important need. To what extent, if at all, has progress been made on drafting legislation related to the establishment of First Nations policing as an essential service?

I was listening carefully to your presentation, Mr. Fortin, about the justice policies in key areas of progress. I'm quite interested in this area because that is something that's been brought to our attention through other studies as well.

Mr. Fortin: Thank you for your question, senator. I think this part of policing is under the responsibility of Public Safety Canada.

Senator Martin: But the legislative framework would be under —

Mr. Fortin: Yes, but it's also under the responsibility of the Public Safety Canada.

Senator Martin: All of it?

différentes populations touchées ainsi que ce à quoi cette répartition correspond dans chaque communauté. Elle vise à sensibiliser les dirigeants et les particuliers à ce problème et au fait qu'il s'agit d'un phénomène qui ne fera que s'aggraver avec le temps. J'aimerais bien sûr être en mesure de donner un échéancier pour la résolution de ce problème, mais tout ce que je peux dire avec certitude, c'est qu'il s'agit d'un enjeu très important pour les particuliers. Nous l'avons entendu lors de la consultation de 2019. Nous essayons de mieux faire les choses et cela comprend le fait d'avoir accès à des ressources appropriées. C'est ce dont nous aurons besoin pour étendre l'admissibilité à l'inscription.

Le président : Je conclurai en disant qu'en tant qu'Autochtone et ancien chef, je me demande s'il est difficile de mettre fin à la discrimination. À quel point est-ce difficile de mettre fin à la discrimination? Je pose la question, car à mon avis, il s'agit bien de discrimination. Je vais m'en tenir à cela.

La sénatrice Martin : Je remercie tous les témoins de ce soir. À l'instar de mes collègues, je reconnais que vous nous avez brossé un résumé intéressant de ce que vous faites et de vos priorités dans le cadre du plan d'action.

Ma première question s'adresse à Justice Canada. Le chef national de l'Assemblée des Premières Nations a récemment demandé au Canada de reprendre les négociations concernant l'établissement des services de police des Premières Nations en tant que service essentiel.

L'une des choses les plus importantes pour une communauté est son sentiment de sécurité. Lors de notre examen de la Loi sur le cannabis, tous les chefs et tous les témoins des différentes nations et communautés nous ont dit que le maintien de l'ordre était un besoin très important. Dans quelle mesure, le cas échéant, des progrès ont-ils été réalisés dans la rédaction d'un projet de loi visant à faire en sorte que les services de police des Premières Nations soient considérés comme un service essentiel?

J'ai écouté attentivement votre exposé, monsieur Fortin, sur les politiques en matière de justice dans les principaux domaines où des progrès ont été réalisés. Ce domaine m'intéresse beaucoup, car il a été porté à notre attention dans le cadre d'autres études.

Me Fortin : Je vous remercie de la question, sénatrice. Je pense que cette partie des services de police relève de Sécurité publique Canada.

La sénatrice Martin : Sauf que le cadre législatif relèverait de...

Me Fortin : Oui, mais il relève aussi de Sécurité publique Canada.

La sénatrice Martin : Dans son intégralité?

Mr. Fortin: Yes. All policing is under the Minister of Public Safety Canada's department.

Senator Martin: Have you had any conversation with —

Mr. Fortin: Yes, there have been some conversations. I'm don't have the details of it. I know it's under consideration and there have been discussions, but I don't know what stage they're at. Public Safety Canada would be in a position to answer that.

Senator Martin: If you had conversations about this, it's something you can answer but at this time you're not able to comment on this?

Mr. Fortin: Exactly.

Senator Martin: It is essential, so I'm a bit disappointed to hear that. However, I understand your point of view.

My next question is for Canadian Heritage. You talked about the long-term funding regarding revitalization and maintenance of Indigenous languages. I know the challenges of doing that from other conversations I've had regarding preserving language.

My first question is this: Are you aware of how many actual programs or initiatives are happening in Canada with First Nations with regard to the revitalization and maintenance of the languages? Could you talk more specifically about some of these initiatives and programs?

Mr. Slowey: Thank you for the questions, senator. It's core to the work we're doing around the implementation of the act.

The act itself has unique provisions in terms of other federal legislation. It has provisions around the funding being adequate, sustainable and long term for Indigenous peoples. We've been working hard, as I described, to identify the needs. We've been referring to them as costing models and trying to understand what the communities' true needs are for various programming. It could be things like language, mentor apprenticeship programs, immersion for adults, and so on. We've also been working to develop new funding models. We're trying to put the control of that funding into the hands of Indigenous peoples.

Traditionally in our programming, you would apply for funding and then public servants would make determinations on how funds are supposed to be allocated. Starting with the implementation of the act and the early-days Indigenous review committees, we have worked hard to take that decision making out of the hands of public servants. We're now moving to long-term agreements. This year, for example, we've been putting in

Me Fortin : Oui. Tous les services de police relèvent du ministère de la Sécurité publique du Canada.

La sénatrice Martin : Avez-vous eu des discussions avec...

Me Fortin : Oui, il y a eu des discussions. J'en ignore les détails. Je sais que c'est à l'étude et qu'il y a eu des discussions, mais je ne sais pas où elles en sont. Sécurité publique Canada serait en mesure de répondre à cela.

La sénatrice Martin : Si vous avez eu des discussions à ce sujet, c'est une question à laquelle vous pourriez répondre. Dois-je comprendre que vous ne pouvez pas en parler pour l'instant?

Me Fortin : Exactement.

La sénatrice Martin : C'est essentiel, alors je suis un peu déçue d'entendre cela. Cependant, je comprends votre point de vue.

Ma prochaine question s'adresse à Patrimoine canadien. Vous avez parlé du financement à long terme pour la revitalisation et le maintien des langues autochtones. Je connais les défis que cela représente, car j'ai eu d'autres discussions sur la préservation des langues.

Ma première question est la suivante : savez-vous combien de programmes ou d'initiatives sont en cours au Canada avec les Premières Nations en ce qui concerne la revitalisation et le maintien des langues? Pouvez-vous nous parler plus précisément de certains de ces programmes et de certaines de ces initiatives?

M. Slowey : Je vous remercie de ces questions, sénatrice. Ces questions sont au cœur du travail que nous effectuons quant à la mise en œuvre de la loi.

La loi elle-même comporte des dispositions uniques en leur genre par rapport à d'autres lois fédérales. Elle prévoit que le financement doit être adéquat, durable et à long terme pour les peuples autochtones. Comme je l'ai dit, nous avons travaillé fort pour cerner les besoins. Nous parlons de modèles d'évaluation des coûts et nous essayons de comprendre quels sont les besoins réels des communautés en matière de programmes. Il peut s'agir de programmes linguistiques, de programmes d'apprentissage par des mentors, d'immersion pour les adultes, etc. Nous avons également travaillé à l'élaboration de nouveaux modèles de financement. Nous essayons de confier le contrôle de ce financement aux peuples autochtones.

Traditionnellement, dans le cadre de nos programmes, les demandes de financement sont présentées et les fonctionnaires décident ensuite de la manière dont les fonds sont censés être affectés. Dès l'amorce de la mise en œuvre de la loi et la mise sur pied des premiers comités d'examen autochtones, nous avons travaillé fort pour retirer la prise de décisions des mains des fonctionnaires. Nous passons maintenant à des accords à long

place flexible five-year agreements. We started that with the Métis and we've done it with the Inuit treaty organizations as well.

When it comes to First Nations, it's a little different in terms of the model. We've been trying to fund as many languages and projects as possible. To give you a sense, back in 2019, when we started with the additional funding announced in Budget 2019 — and coinciding with the act receiving Royal Assent — we were funding roughly 300 projects across the country. In 2022-23, it was over 1,000. It's increasing dramatically. At the same time, demand is increasing. We're seeing many more people picking up their language, usually as a second language. We've been counting the number of people who have been taking language training through some of those mechanisms that I described and the growth is really exponential. It's wonderful to see.

We use a variety of models and funding structures, but the intent is to take those decisions away from the hands of public servants.

Senator Martin: Do you expect further growth? There's over 1,000 in 2023?

Mr. Slowey: Yes. That's part of the challenge in terms of identifying what the true long-term needs are. We're still working toward identifying the adequate, sustainable long-term funding needs because they are growing. The demand is growing and we're seeing more requests for funding coming in every year — not only for community-based programming but also for urban, multi-distinction. It's quite a growth that's occurring.

Senator Martin: Yes. Thank you for that clarification.

My last question is very specific because Senator White asked the question I had regarding the Indian Act. We're currently looking at Bill C-62, medical assistance in dying, or MAID, and the extension of three years for eligibility of MAID for people suffering from mental illness as the sole underlying condition. There's a concern about mental health and the programs and support for First Nations, Inuit and Métis. We haven't seen adequate engagement on that. I was curious about the status of some of the programs that you are working on or are aware of, to give us some reassurance that this is being done.

terme. Cette année, par exemple, nous avons mis en place des accords flexibles d'une durée de cinq ans. Nous avons commencé à le faire avec les Métis et nous l'avons fait également avec les organismes inuits chargés de la mise en œuvre des traités.

En ce qui concerne les Premières Nations, le modèle est un peu différent. Nous avons essayé de financer le maintien d'autant de langues que possible et de financer autant de projets que possible. Pour vous donner une idée, en 2019, lorsque nous avons commencé à utiliser le financement supplémentaire annoncé dans le budget de 2019 — une période qui a coïncidé avec la sanction royale de la loi —, nous avons financé environ 300 projets dans l'ensemble du pays. En 2022-2023, nous en avons financé plus de 1 000. Le nombre de projets a augmenté de façon spectaculaire. Parallèlement, la demande a également augmenté. De plus en plus de gens apprennent leur langue, habituellement en tant que langue seconde. Nous avons compté le nombre de personnes qui ont suivi une formation linguistique à l'aide de certains des mécanismes que j'ai décrits, et ce nombre a vraiment connu une croissance exponentielle. Il est merveilleux de le constater.

Nous utilisons tout un éventail de modèles et de structures de financement, mais notre objectif est de retirer le processus décisionnel des mains des fonctionnaires.

La sénatrice Martin : Vous attendez-vous à ce que cette croissance se poursuive? Il y avait plus de 1 000 projets en 2023?

M. Slowey : Oui, la détermination des véritables besoins à long terme fait partie des défis que nous devons relever. Nous nous employons toujours à déterminer nos besoins à long terme adéquats et durables en matière de financement, parce qu'ils augmentent. La demande augmente, et nous recevons chaque année davantage de demandes de financement — non seulement pour des programmes communautaires, mais aussi pour des programmes urbains et multidistincts. La croissance enregistrée est considérable.

La sénatrice Martin : Oui. Je vous remercie de ces précisions.

Ma dernière question est très précise, car la sénatrice White a posé la question que j'avais au sujet de la Loi sur les Indiens. Nous examinons actuellement le projet de loi C-62, qui porte sur l'aide médicale à mourir, ou AMM, et la prolongation de trois ans de l'admissibilité à l'AMM pour les personnes dont le seul problème de santé est une maladie mentale. La santé mentale, les programmes et le soutien aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis suscitent des inquiétudes. Nous n'avons pas observé de dialogues adéquats à ce sujet. J'aimerais connaître l'état d'avancement de certains des programmes à l'exécution desquels vous travaillez ou dont vous avez connaissance, afin que cela puisse nous rassurer quant à leur mise en œuvre.

Ms. White: That's a good question. In terms of investments to improve mental wellness in Indigenous communities, there has been an annual investment of about \$650 million in the current fiscal year. We have extended those agreements with communities until June, and we're expecting a renewal decision in the context of Budget 2024.

The investments to date have been to meet the immediate wellness needs in communities. We've supported Indigenous-led suicide prevention, life promotion and crisis response and enhancing the delivery of culturally appropriate substance use and prevention services. We continue to fund a network of community-based, trauma-informed health and wellness services accessible, in particular, to intergenerational survivors of colonial sources of trauma — that is, from residential schools to Sixties Scoop to missing and murdered Indigenous women and girls. We have contribution agreements with over 148 partners to establish and maintain those supports in communities, as well as mental wellness teams and opioid support. There has been significant investment and significant partnerships. We are working to ensure that those services are maintained.

The Chair: With regard to your first question on policing, I'm told that we can get an answer from Public Safety on that.

Senator Hartling: Good evening, everybody. Thank you for being with us. I'm thinking back to 2020 or 2021 when we were looking at the bill. I remember that it was a hot June. It was during COVID, and many of us were working from home. I remember thinking how will this all come together because a lot of people had questions about how will each part roll out. I'm pleased to be part of this so I can learn how it's happening. You've laid out good parts of it.

I'm always interested in both mental and physical health. In our Human Rights Committee, we just studied — and Senator Boyer presented the bill — coerced and forced sterilization. In fact, tomorrow morning she's going before the Legal Committee with the bill.

Mme White : C'est une bonne question. En ce qui concerne les investissements visant à améliorer le bien-être mental dans les communautés autochtones, l'exercice en cours a été marqué par un investissement annuel d'environ 650 millions de dollars. Nous avons prolongé ces accords avec les communautés jusqu'en juin, et nous nous attendons à ce qu'une décision concernant le renouvellement de ces investissements figure dans le budget de 2024.

Les investissements réalisés jusqu'à maintenant nous ont permis de répondre aux besoins immédiats des communautés en matière de bien-être. Nous avons soutenu la prévention du suicide, la promotion de la vie et des interventions en cas de crise menées par des Autochtones, ainsi que l'amélioration de la prestation de services de prévention de la toxicomanie adaptés à la culture des Autochtones. Nous continuons de financer un réseau de services de santé et de bien-être communautaires, qui tiennent compte des traumatismes et qui sont accessibles, en particulier, aux survivants intergénérationnels aux traumatismes de sources coloniales — qui vont des pensionnats indiens aux femmes et filles autochtones disparues et assassinées en passant par la rafle des années 1960. Nous avons conclu des accords de contribution avec plus de 148 partenaires, afin de mettre en place et de maintenir ces services de soutien aux communautés, ainsi que des équipes de mieux-être mental et de traitement de la dépendance aux opioïdes. Les investissements et les partenariats ont été considérables, et nous veillons à ce que ces services soient maintenus.

Le président : En ce qui concerne votre première question à propos des services de police, on m'a dit que nous pourrions obtenir une réponse du ministère de la Sécurité publique à ce sujet.

La sénatrice Hartling : Bonsoir à tous. Je vous remercie de votre présence. Je repense à l'année 2020 ou 2021, à l'époque où nous examinions le projet de loi. Je me souviens que ce mois de juin était très chaud. C'était pendant la COVID, et bon nombre d'entre nous travaillaient à la maison. Je me souviens de m'être demandé comment tout cela allait se mettre en place, car beaucoup de gens se posaient des questions au sujet de la manière dont chaque partie allait être mise en œuvre. Je suis heureuse de participer à cette étude et d'apprendre comment la mise en œuvre se déroule. Vous avez présenté de bons éléments de cette mise en œuvre.

La santé mentale et la santé physique sont des enjeux qui m'intéressent toujours. Au sein de notre Comité des droits de la personne, nous venons d'étudier — et la sénatrice Boyer a présenté le projet de loi à cet égard — la stérilisation forcée. En fait, demain matin, elle présentera le projet de loi devant le Comité des affaires juridiques.

In one of your priorities, I think it's measure 13, you talked about the steps taken to protect Indigenous women and girls and 2SLGBTQ+ individuals from coerced sterilization. Is there legislation coming and how will that work with UNDRIP?

A lot of things intersect. I'm wondering how that might intersect with a bill like Senator Boyer's, or other kinds of things. I don't know who could answer that.

Ms. Gideon: I would love to answer that question.

Senator Hartling: It's nice to see you again.

Ms. White: I thought you were going to jump in. Yes, you do see action plan measure number 6, which includes a specific reference to Joyce's Principle. I know you're all familiar with Joyce Echaquan and the very severe consequences of anti-Indigenous racism in the health system. Our commitment is that Joyce's Principle will guide work on distinction-based Indigenous health legislation. Over the past two years, we've been working with Indigenous leadership to support extensive engagement and co-development on this Indigenous health legislation, and we've had significant engagement activities. We're now exploring options for the way forward. In January 2023, we published a *What We Heard* report as well as a key elements document in the fall of 2024. There's been significant feedback, not all of it positive, so that work is continuing in terms of how we move forward.

We've also been working closely with provincial and territorial governments in terms of ensuring that the proposed legislative and policy options are comprehensive and are reflective of their jurisdiction and service delivery contexts.

At the same time, there have been significant investments and initiatives related to anti-Indigenous racism in health care. There was \$126.7 million provided over three years in Budget 2021, and over the last three years, 218 discrete projects have been funded in that area on a range of issues, including not limited to forced and coerced sterilization.

An important area that I'd like to highlight, which is almost the other end of the spectrum, is the investments in midwifery projects. There have been over 95 community-based projects funded around rematriating birth and bringing birthing back to

Au cours de votre description de l'une de vos priorités — je crois qu'il s'agit de la mesure 13 —, vous avez parlé des mesures prises pour protéger contre la stérilisation forcée les femmes et les filles autochtones, ainsi que les membres autochtones de la communauté 2ELGBTQ+. Une mesure législative à cet égard est-elle prévue, et comment coexistera-t-elle avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones?

De nombreux aspects de ces questions se recoupent. Je me demande comment la mise en œuvre de la déclaration pourrait chevaucher un projet de loi comme celui de la sénatrice Boyer ou d'autres mesures de ce genre. Je ne sais pas qui pourrait répondre à cette question.

Mme Gideon : J'aimerais beaucoup répondre à cette question.

La sénatrice Hartling : C'est bon de vous revoir.

Mme White : Je croyais que vous alliez intervenir. Oui, vous voyez la mesure 6 du plan d'action, qui fait précisément allusion au principe de Joyce. Je sais que vous savez tous qui est Joyce Echaquan et que vous connaissez tous les conséquences très graves du racisme contre les Autochtones qui existe dans le système de santé. Nous nous sommes engagés à ce que le principe de Joyce guide les travaux d'élaboration d'une mesure législative sur la santé des Autochtones fondée sur les distinctions. Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé avec des dirigeants autochtones pour appuyer une vaste mobilisation et une élaboration conjointe de cette mesure législative sur la santé des Autochtones, et nous avons organisé des activités de mobilisation importantes. Nous étudions actuellement les voies que nous pourrions prendre à l'avenir. En janvier 2023, nous avons publié le *Rapport sur ce que nous avons appris à ce jour*, ainsi qu'un document sur les éléments clés à l'automne 2024. Ces documents ont suscité de nombreuses réactions, qui n'ont pas toutes été positives, et ce travail se poursuit pour déterminer comment aller de l'avant.

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour veiller à ce que les options législatives et politiques proposées soient complètes et reflètent leurs compétences et leurs contextes en matière de prestation de services.

En même temps, des initiatives et des investissements importants ont été consacrés à la lutte contre le racisme envers les Autochtones dans le domaine de la santé. Le budget de 2021 prévoyait 126,7 millions de dollars sur trois ans et, au cours des trois dernières années, 218 projets distincts ont été financés dans ce domaine, des projets portant sur toute une série d'enjeux, qui comprennent la stérilisation forcée sans s'y limiter.

J'aimerais souligner un domaine important, qui se situe presque à l'autre bout du spectre, à savoir celui des investissements dans des projets liés à des services de sages-femmes. Plus de 95 projets communautaires ont été financés

communities, which has also had a significant impact, for example, in keeping children out of the child welfare system.

Another example of work that's been achieved with that funding is support to the Federation of Sovereign Indian Nations in Saskatchewan to create the first-ever Indigenous health ombudsperson office, which improves supports and accountability by providing a point of contact to report concerns related to access to health care and incidents of discrimination. These kinds of initiatives will help not only Indigenous women, but all Indigenous people who are interacting in the health care system.

Senator Hartling: Are you aware of the bill she's proposing? I know you are. Is that something that will fit into the plan somehow? How would that fit? Or how do you think it might fit?

Ms. White: Is this Senator Boyer's bill?

Senator Hartling: Yes.

Ms. White: I'm not familiar with the specifics. If it is a bill that's moving through, the government will adopt a position on the bill. Ms. Gideon, I'm not sure if you're familiar with it as well. I don't know where it is in the parliamentary process, but there will be a process for taking that into consideration.

Ms. Gideon: I can't speak to the parliamentary process around the bill, but I think both Indigenous Services Canada and Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada has been gathering Indigenous women's voices through the Indigenous Women's Wellbeing Advisory Committee, and they have been very strong advocates in support of the work on forced and coerced sterilization, which is the funding that Ms. White was referencing. It also includes some funding to support the healing of victims of forced and coerced sterilization. Although we would remain neutral with respect to the government's position on this, I think that we are very much in a place where we want to continue to ensure that Indigenous women's voices are supported and that there are healing supports for victims as well as preventative measures, some of which Ms. White mentioned.

There is also the child and family services investments, which have been extremely significant, and the transition whereby prevention funding is now greater than funding for apprehensions. You'll remember that in Senator Boyer's report with Dr. Bartlett, there was a direct link established between victims of forced and coerced sterilization and child and family

pour « ramatrier » les naissances et ramener les accouchements dans les communautés, ce qui a également eu une incidence considérable, comme le fait d'éviter que les enfants ne soient pris en charge par le système de protection de l'enfance.

Un autre exemple du travail accompli grâce à ce financement, c'est le soutien apporté à la fédération des nations autochtones souveraines de la Saskatchewan pour créer le tout premier bureau de l'ombudsman de la santé des Autochtones, qui améliore les services de soutien et la reddition de comptes en fournissant un point de contact pour signaler les préoccupations liées à l'accès aux soins de santé et les incidents de discrimination. Ce type d'initiatives aidera non seulement les femmes autochtones, mais aussi tous les Autochtones qui interagissent avec le système de santé.

La sénatrice Hartling : Êtes-vous au courant du projet de loi qu'elle propose? Je sais que vous l'êtes. S'agit-il d'un projet de loi qui s'intégrera d'une manière ou d'une autre dans votre plan? Comment s'intégrera-t-il? Ou comment pensez-vous qu'il pourrait s'intégrer dans votre plan?

Mme White : Est-ce le projet de loi de la sénatrice Boyer?

La sénatrice Hartling : Oui.

Mme White : Je n'en connais pas les détails. S'il s'agit d'un projet de loi en cours d'examen, le gouvernement adoptera une position concernant ce projet. Madame Gideon, je ne sais pas si vous le connaissez également. J'ignore à quelle étape du processus parlementaire le projet de loi se trouve, mais une procédure permettra aux Autochtones de le prendre en considération.

Mme Gideon : Je ne peux pas parler du processus parlementaire qui entoure le projet de loi, mais je pense que Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada ont recueilli les points de vue des femmes autochtones par l'intermédiaire du comité consultatif sur le bien-être des femmes autochtones, et qu'elles ont appuyé très fermement le travail de lutte contre la stérilisation forcée, grâce au financement auquel Mme White faisait allusion. Ce financement comprend également des fonds destinés à soutenir la guérison des victimes de stérilisation forcée. Bien que nous restions neutres quant à la position du gouvernement sur cette question, je pense que nous voulons continuer à veiller à ce que les voix des femmes autochtones soient entendues, à ce que des services d'aide à la guérison soient offerts aux victimes et à ce que des mesures préventives soient prises, dont certaines ont été mentionnées par Mme White.

De plus, des sommes extrêmement importantes ont également été investies dans les services à l'enfance et à la famille et dans la transition, ce qui fait que le financement de la prévention est maintenant plus important que le financement des arrestations. Vous vous souviendrez que, dans le rapport que la sénatrice Boyer a publié avec Dre Bartlett, un lien direct a été établi entre

services. For CIRNAC, the department I'm in now, is very much in support of the recognition of First Nations, Inuit and Métis jurisdiction over child and family services.

Ms. Sargent: Justice Canada is also very much following that bill and other efforts in relation to criminalization and that aspect. What I wanted to do is take a step back and note that the action plan is a set of measures that, of course, we work together with Indigenous peoples to develop, but we don't want it to be seen as the limit or the sum total of how the declaration and other international instruments can be implemented in Canada. There are, of course, a number of different ways. We do see the human rights framework outlined through the declaration as hopefully informing the work that Canada is doing. I would like to think that the themes that were developed through the action plan can help overarching consideration of any number of different initiatives. I just wanted to make that observation.

The Chair: I'll remind our witnesses and senators that time is moving on, if you can keep your questions and answers as concise as possible. You can also provide written submissions in addition to the testimony that you provide tonight.

Senator Greenwood: Thank you all for being here this evening. It's great to have this conversation.

I want to follow up quickly on my first question. It is a follow-up to what Senator Tannas was talking about in the First Nations Financial Management Board. Will or do First Nations communities still have the ability to access funding directly from ISC or the equitable funding opportunities? I ask this question because not everybody is involved with the First Nations Financial Management Board. There are other communities, and I've had this conversation with them when they visited here before and I have asked about small communities that don't have a lot of resources.

How do we make sure that they're experiencing equity if they can't meet the threshold? Do they still have the opportunity to go directly to the government? Is that correct? How does that work?

Ms. White: Yes, all First Nations receive direct funding from the department in one form or another. There is what we call "core governance funding," so band support funding and core

les victimes de stérilisation forcée et les services à l'enfance et à la famille. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), c'est-à-dire le ministère dans lequel je travaille en ce moment, est très favorable à la reconnaissance de la compétence des Premières Nations, des Inuits et des Métis en matière de services à l'enfance et à la famille.

Me Sargent : Le ministère de la Justice Canada suit également de très près ce projet de loi et d'autres efforts relatifs à la criminalisation et à cet aspect. Ce que je voulais faire, c'est prendre un peu de recul et faire remarquer que le plan d'action est un ensemble de mesures que nous élaborons bien entendu en collaboration avec les peuples autochtones, mais nous ne voulons pas qu'il soit perçu comme la limite ou la somme en ce qui concerne la façon dont la déclaration et d'autres instruments internationaux peuvent être mis en œuvre au Canada. Il existe, bien sûr, un certain nombre de moyens différents de procéder. Nous considérons que le cadre des droits de la personne défini dans la déclaration peut, nous l'espérons, éclairer le travail du Canada. J'aimerais croire que les thèmes qui ont été élaborés dans le cadre du plan d'action peuvent contribuer à la prise en compte globale d'un certain nombre d'initiatives différentes. Je tenais simplement à formuler cette observation.

Le président : Je rappelle à nos témoins et aux sénateurs que le temps passe vite et que ce serait bien si vous pouviez poser des questions et donner des réponses aussi concises que possible. Vous pouvez également présenter des observations écrites pour compléter le témoignage que vous apportez ce soir.

La sénatrice Greenwood : Je vous remercie tous d'être présents ce soir. C'est un plaisir d'avoir cette conversation.

Je voudrais revenir rapidement sur ma première question. Elle donnait suite aux propos que le sénateur Tannas tenait au sein du Conseil de gestion financière des Premières Nations. Les communautés des Premières Nations auront-elles toujours la possibilité d'obtenir des fonds directement auprès de Services aux Autochtones Canada ou des possibilités de financement équitable? Je pose cette question parce que tout le monde ne fait pas partie du Conseil de gestion financière des Premières Nations. Il y a d'autres communautés, et j'ai eu cette conversation avec elles lorsqu'elles ont comparu devant nous auparavant, et j'ai posé des questions au sujet des petites communautés qui n'ont pas beaucoup de ressources.

Comment pouvons-nous nous assurer qu'elles seront traitées de façon équitable si elles n'atteignent pas le seuil établi? Auront-elles toujours la possibilité de s'adresser directement au gouvernement? Est-ce le cas? Comment les choses fonctionneront-elles?

Mme White : Oui, toutes les Premières Nations reçoivent un financement direct du ministère sous une forme ou une autre. Il y a ce que nous appelons le « financement de base consacré à

funding for the governance activities of First Nations governments that are distributed via a formula, and it's allocated to all communities.

What I was speaking of, specifically, was the 10-year grant and how to enter into the grant as a way of accessing programs and services funding with a reduced reporting burden, fewer strings attached and greater flexibility to reallocate among programs with a built-in escalator over a 10-year period. That's where the First Nations Financial Management Board helps communities build the capacity and develop the financial administration laws and systems they need to access that, but the same program funding continues to be available to all communities. What the grant provides is the ability to lock it into a 10-year agreement with a set escalator so communities can plan year over year in terms of their allocation.

Right now, 144 communities of the non-self-governing communities, with new communities coming online next year, will be close to a third of First Nations operating under the 10-year grant in only three or four years since it's been in place. Progress is being made. It's a perpetual challenge in terms of smaller communities with less capacity being able to access those services.

One of the proposals that has come up at our co-development table with FMB and AFN is to extend that grant eligibility to organizations like tribal councils, health authorities and educational authorities, who already deliver funding for many First Nations on an aggregate level, which also helps with the capacity concern. That's an option we're looking at in terms of the next phase of that new fiscal relationship work and what the grant may look like going forward.

Senator Greenwood: It's a capacity issue because smaller communities will not have the same capacity as others. Okay.

Ms. White: Yes.

Senator Greenwood: I have a few more questions, so I will hurry along here. This is for you, Mr. Slowey. There have been calls for Indigenous languages to be made official languages. I've spoken about this in the chamber myself. For example, in the Calls for Justice in the *Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls*, there is a call for this.

la gouvernance », c'est-à-dire le financement du soutien des bandes et le financement de base des activités de gouvernance des gouvernements des Premières Nations. Ces fonds sont distribués selon une formule établie, et alloués à toutes les communautés.

Je parlais plus précisément de la subvention sur 10 ans, qui permet d'accéder à un financement de programmes et de services assorti d'exigences de production de rapports moindres, de moins de conditions et d'une souplesse accrue en matière de réaffectation des fonds entre les programmes, grâce à un mécanisme de majoration intégré sur une période de 10 ans. C'est là que le Conseil de gestion financière des Premières Nations aide les communautés à renforcer leurs capacités et à élaborer les lois et les systèmes d'administration financière dont elles ont besoin pour y accéder. Le même financement de programme reste toutefois disponible pour toutes les communautés. Cette subvention permet de conclure un accord sur 10 ans assorti d'une clause d'indexation, pour que les communautés puissent planifier leur allocation d'une année sur l'autre.

À l'heure actuelle, 144 communautés non autonomes, auxquelles s'ajouteront de nouvelles communautés l'année prochaine, représenteront près d'un tiers des Premières Nations qui bénéficient de la subvention sur 10 ans, et ce, seulement trois ou quatre ans après sa mise en place. Les choses avancent. Il s'agit d'une difficulté constante pour les petites communautés qui n'ont pas la même capacité d'accès à ces services.

L'une des propositions formulées au sein de notre groupe d'élaboration commune avec le Conseil de gestion financière des Premières Nations et l'Association des Premières nations consiste à élargir l'admissibilité aux subventions à des organismes comme les conseils tribaux, les autorités sanitaires et les autorités scolaires. Ces derniers fournissent déjà des fonds à de nombreuses Premières Nations à un niveau global, ce qui contribue également à résoudre le problème de capacité. Nous envisageons de mettre en œuvre cette solution dans le cadre de la prochaine phase du travail sur les nouvelles relations fiscales et de la subvention à l'avenir.

La sénatrice Greenwood : C'est un problème de capacité, car les petites communautés n'auront pas la même capacité que les autres. D'accord.

Mme White : Oui.

La sénatrice Greenwood : J'ai encore quelques questions à poser. Je vais donc me dépêcher. Celle-ci s'adresse à vous, monsieur Slowey. Certaines personnes ont demandé que les langues autochtones deviennent des langues officielles. J'en ai moi-même parlé dans cette enceinte. Par exemple, les appels à la justice du *rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* contiennent un appel en ce sens.

Has there been or will there be any movement on this Call for Justice?

Mr. Slowey: Thank you for the question, senator. It is tied into the Action Plan measure 91. We had a number of suggestions, proposed Action Plan Measures, that touched upon the legislation, the Indigenous Languages Act and suggested a variety of ways to strengthen the Act. So official languages have come up in several discussions as well as putting in some obligations around access to services and things like. It would be tied into the Action Plan measure number 91.

There are two triggers in the Act for reviewers. The first one is the parliamentary review that starts three years — it's supposed to be every three years, and then there is an independent review every five years. The clock starts on both of those as of October 2020 when all the provisions of the Act took force.

We have tied the commitment in the Action Plan measure to the independent review, because the independent review itself — not only is it independent, but any conclusions or recommendations that come out of that independent review must be consulted and engaged upon. So it gives us a mechanism then to go out across the country and engage.

That independent review has to start no later than October 2025. We've started the work toward that, and we've started discussing this with our partners.

Senator Greenwood: One comment, not a question. I think that recognition of Indigenous languages as official languages, the recognition of first languages of this land, is critical to reconciliation, and the second — and then we look at implementation.

But simply having the recognition is a statement of those languages as first languages, and some provinces and territories have done this.

Thank you, chair.

Senator McNair: Thank you to the representatives here tonight and from Cape Breton.

Quick question — or I think it will be a quick question — according to the UNDRIP Act Action Plan and Department of Justice Canada's own 2023-24 Departmental Plan, one of the priorities is to develop an Indigenous Justice Strategy to address systemic discrimination and overrepresentation of Indigenous peoples in the criminal justice system.

A-t-on avancé ou va-t-on avancer dans la réponse à cet appel à la justice?

M. Slowey : Merci pour cette question, sénatrice. Ceci est lié à la mesure 91 du plan d'action. Un certain nombre de suggestions et de mesures proposées dans le cadre du plan d'action portaient sur la législation, la Loi sur les langues autochtones, et suggéraient divers moyens de renforcer cette loi. Les langues officielles ont donc été évoquées dans plusieurs discussions, de même que l'introduction d'obligations en matière d'accès aux services, etc. Ce serait lié à la mesure 91 du plan d'action.

La Loi prévoit deux déclencheurs d'examen. Le premier est l'examen parlementaire qui commence trois ans... il est censé avoir lieu tous les trois ans, et un examen indépendant tous les cinq ans. Pour ces deux examens, le temps est compté à partir d'octobre 2020, date à laquelle toutes les dispositions de la loi sont entrées en vigueur.

Nous avons lié l'engagement de la mesure du plan d'action à l'examen indépendant, parce que ce dernier... non seulement il est indépendant, mais toute conclusion ou recommandation issue de cet examen indépendant doit faire l'objet d'une consultation et d'une mobilisation. Nous avons donc un mécanisme que nous pouvons mettre en œuvre pour mobiliser des parties prenantes dans tout le pays.

Cet examen indépendant doit débiter au plus tard en octobre 2025. Nous avons commencé à travailler dans ce sens et à en discuter avec nos partenaires.

La sénatrice Greenwood : Ceci est un commentaire, et non une question. Je pense que la reconnaissance des langues autochtones à titre de langues officielles, la reconnaissance des premières langues de ce pays, est essentielle à la réconciliation et... et nous pourrions ensuite nous pencher sur la mise en œuvre.

Mais le simple fait de reconnaître ces langues revient à déclarer qu'elles étaient les premières langues, et certaines provinces et certains territoires l'ont déjà fait.

Merci, monsieur le président.

Le sénateur McNair : Je remercie les fonctionnaires qui se joignent à nous ce soir, tant sur place que depuis le Cap-Breton.

J'ai une question rapide. Du moins, je pense que ce sera une question rapide. Selon le plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et le plan ministériel de 2023-2024 du ministère de la Justice du Canada, l'une des priorités est d'élaborer une stratégie en matière de justice autochtone afin de lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des Autochtones au sein du système de justice pénale.

Among other matters, the department is expected to lead the pan-Canadian strategy to address overrepresentation by identifying concrete actions to undertake.

Can you identify what actions have been undertaken or are to be undertaken in 2023-24 to reduce the numbers of Indigenous peoples in the criminal justice system? That question is obviously for Justice Canada.

[Translation]

Mr. Fortin: Thank you for your question, senator. A great deal of work has been done on the Indigenous Justice Strategy. It hasn't yet been implemented, since consultations with partners are still in progress. An initial phase of consultations resulted in a first *What We Heard Report*. However, one of the main goals of the Indigenous Justice Strategy is to address systemic discrimination and the under-representation of Indigenous peoples in the justice system.

In addition, to round out the Indigenous justice-led engagement, two waves of engagement were launched. The first wave has ended, the *What We Heard Report* has been prepared and the results of this first wave led to a second consultation last fall with more specific groups in different areas. The outcome of this second wave of discussions will culminate in a second report. This second report will lead to a consultation with a view to proposing an Indigenous Justice Strategy. We aren't there yet. However, we should be able to carry out this consultation with a view to implementing Indigenous justice in the coming months.

The work is still in progress. However, a great deal has been accomplished. The release date and content of the strategy have yet to be determined. Clearly, in light of the comments made by the people consulted, the goal is to cover the whole continuum of the justice system, from prevention to reintegration. This includes crime prevention; restorative and Indigenous approaches to justice; revitalization of the justice system and Indigenous legal traditions; self-determination in the administration of justice; and reforms to the Criminal Code. We've reached this point with our Indigenous Justice Strategy. At the end of this consultation and process, we can begin to address the overrepresentation issues in the communities.

Il est notamment prévu que le ministère dirige la stratégie pancanadienne de lutte contre la surreprésentation en cernant des actions concrètes à entreprendre.

Pouvez-vous dire quelles mesures ont été prises ou seront prises en 2023-2024 pour réduire le nombre d'Autochtones au sein du système de justice pénale? Cette question s'adresse évidemment à Justice Canada.

[Français]

Me Fortin : Merci de votre question, monsieur le sénateur. Beaucoup de travail a été fait sur la Stratégie en matière de justice autochtone; elle n'est pas encore déployée, car on en est encore au stade de la consultation avec les partenaires. Une première phase de consultations a donné lieu à un premier *Rapport sur ce que nous avons entendu*, mais l'un des principaux objectifs de la Stratégie en matière de justice autochtone est justement de lutter contre la discrimination systémique et la sous-représentation des peuples autochtones dans le système judiciaire.

De plus, pour compléter la mobilisation dirigée par la justice autochtone, on a mené deux vagues de mobilisation. La première vague a pris fin, le *Rapport sur ce que nous avons entendu* a été produit, et les résultats de cette première vague ont donné lieu à une seconde consultation l'automne dernier avec des groupes plus spécifiques dans différentes régions. Le résultat de cette deuxième vague de dialogues donnera lieu à un second rapport, et ce second rapport donnera lieu à une consultation en vue de proposer une stratégie en matière de justice autochtone. Nous n'y sommes pas encore, mais nous devrions être en mesure de mener cette consultation en vue du déploiement de la justice autochtone dans les prochains mois.

Donc, le travail est toujours en cours, mais beaucoup de choses ont été faites. Le moment de la publication de la stratégie et son contenu restent encore à déterminer, mais ce qui est clair et ce à quoi on veut s'attaquer notamment, parmi les commentaires que nous ont faits les gens consultés, c'est de couvrir tout le continuum du système judiciaire, de la prévention jusqu'à la réintégration, ce qui comprend la prévention du crime, les approches en matière de justice réparatrice et autochtone, la revitalisation du système de justice et des traditions juridiques autochtones, l'autodétermination dans l'administration de la justice et les réformes du Code criminel. C'est là où nous en sommes aujourd'hui dans cette stratégie en matière de justice autochtone et c'est au terme de cette consultation et de ce processus que nous serons en mesure de déployer des efforts afin de s'attaquer aux problèmes de surreprésentation dans les communautés.

[English]

Senator McNair: Thank you for that. Mr. Fortin, you mention consultation with your partners. Who falls within that category of partners, or definition?

[Translation]

Mr. Fortin: When it comes to stakeholders, I could provide the details of all the parties consulted. However, we define a partner as anyone with whom we interact in order to consult all the parties involved. Would you like to add anything regarding the consultation aspect, Valerie?

[English]

Ms. Sargent: On the Indigenous Justice Strategy in particular, we have provided funding to a range of rights-holding organizations, to national Indigenous organizations and have worked with more community-based organizations.

We have a lot of Justice programs already out in the field, supporting communities, looking at restorative justice or other measures.

We're trying to leverage a number of different connections. We have the Indigenous Bar Association as well, so a mix of expertise on the ground and rights-holding organizations.

I will take a minute to say that provinces and territories, of course, play a very important role in relation to Indigenous justice, and we have been working through existing federal-provincial-territorial mechanisms, and Indigenous representatives have also participated in those conversations a couple of times over the last few years.

There are a range of different ways in which we are working with Indigenous rights holders, organizations and then bringing in provinces and territories.

The Chair: I have two questions for all witnesses. Could you share what criticism you and your departments received from Indigenous people following the release of the Action Plan? That is the first question.

Second, some Indigenous groups said they were not consulted during the development of the initial Action Plan. What have you done to ensure these groups participate and inform future work? Whoever would like to start.

Ms. Sargent: Thank you for the question.

[Traduction]

Le sénateur McNair : Merci. Maître Fortin, vous avez mentionné la consultation auprès de vos partenaires. Qui fait partie de cette catégorie de partenaires? Qui répond à cette définition?

[Français]

Me Fortin : En fait, pour ce qui est des parties prenantes, je pourrais vous donner des détails sur tous ceux qui ont été consultés, mais pour nous, la définition d'un partenaire touche toute personne avec qui on interagit pour consulter l'ensemble des parties impliquées. Voudrais-tu ajouter quelque chose sur la partie des consultations, Valerie?

[Traduction]

Me Sargent : En ce qui concerne plus particulièrement la stratégie en matière de justice autochtone, nous avons octroyé un financement à toute une série d'organismes détenteurs de droits et à des organismes autochtones nationaux, et nous avons travaillé avec des organismes plus communautaires.

Nous menons déjà de nombreux programmes de justice sur le terrain qui soutiennent les communautés, qu'il s'agisse de justice réparatrice ou d'autres mesures.

Nous essayons de tirer parti d'un certain nombre de liens. Nous avons également l'Association du Barreau autochtone, ce qui nous permet de conjuguer l'expertise sur le terrain à celle des organismes détenteurs de droits.

J'aimerais prendre un instant pour dire que les provinces et les territoires jouent bien sûr un rôle très important en matière de justice autochtone. Nous utilisons les mécanismes fédéraux-provinciaux-territoriaux existants, et les représentants autochtones ont également participé à ces conversations à plusieurs reprises ces dernières années.

Nous travaillons de différentes manières avec les détenteurs de droits autochtones, les organismes, et les provinces et territoires.

Le président : J'ai deux questions à poser à tous les témoins. Pourriez-vous nous faire part des critiques que vous et vos services avez reçues de la part des Autochtones à la suite de la publication du plan d'action? C'est ma première question.

Deuxièmement, certains groupes autochtones ont déclaré qu'ils n'avaient pas été consultés dans le cadre de l'élaboration du plan d'action initial. Qu'avez-vous fait pour garantir la participation de ces groupes et leur contribution aux travaux futurs? Le témoin qui le souhaite peut commencer.

Me Sargent : Merci pour cette question.

The first part about the criticism of the Action Plan since it was released. Inevitably, we heard that certain priorities were not reflected. We received thousands of submissions from partners seeking to have their priorities reflected in the Action Plan.

Based on our analysis of what we received, we think about 80%, we can fairly say, is reflected in this Action Plan, but inevitably there were some priorities that were not. Some of those priorities would have reflected matters that were really in provincial jurisdiction, and this Action Plan is a federal action plan. So we weren't able to capture absolutely everything.

I will say that, overall, I think the response was generally quite positive and was a reflection of the extensive work that Keith Smith, who has joined us here, and his team did. I will turn it to Mr. Smith to speak to the question of those who may not have felt as included as they might have been.

Keith Smith, Director General, United Nations Declaration Act Implementation Secretariat, Department of Justice Canada: My name is Keith Smith. I am the Director General of the UN Declaration Act Implementation Secretariat. I am a member of the Thessalon First Nation, near Sault Ste. Marie, Robinson-Huron Treaty. I have been working on the implementation of the UN Declaration Act for about three years. It has been a busy few years, but I do have incredible staff that helped support this work.

It was back in December 2021 when we launched a broad, two-phased inclusive and distinctions-based consultation and cooperation process with Indigenous Peoples to advance the implementation of the UN Declaration Act as well as to develop the action plan.

I mentioned broad and inclusive, and that focused on First Nations, Inuit, Métis, rights holders, Modern Treaty partners, self-governing nations, historic treaty partners — at the national and regional level, to be clear.

It also included engagement with Indigenous women, elders, youth and urban and off-reserve groups.

Phase one, which took place between December 2021 and 2022 focused on consultation and cooperation, with Indigenous partners through their governments and their representative organizations, to better understand their priorities for the action plan and to help shape a draft action plan. To support Indigenous participation, I think about \$26 million was made available to over 150 Indigenous partners across the country.

La première partie concerne les critiques formulées au sujet du plan d'action depuis sa publication. Il était inévitable que l'on nous indique que certaines priorités n'avaient pas été prises en compte. Nous avons reçu des milliers de soumissions de partenaires qui souhaitaient que leurs priorités soient intégrées au plan d'action.

D'après notre analyse des commentaires que nous avons reçus, nous pensons que nous avons inclus environ 80 % de ces priorités dans le plan d'action, mais il était inévitable que certaines ne le soient pas. Certaines de ces priorités auraient reflété des questions de ressort provincial, alors que ce plan d'action relève du gouvernement fédéral. Nous n'avons donc pas été en mesure de toutes les inclure.

Je pense que, globalement, la réponse a été plutôt positive et qu'elle reflète le travail considérable accompli par Keith Smith, qui est ici avec nous, et par son équipe. Je laisse à M. Smith le soin de répondre à la question relative aux groupes qui ont indiqué avoir l'impression de ne pas avoir été inclus.

Keith Smith, directeur général, Secrétariat de mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies, ministère de la Justice Canada : Je m'appelle Keith Smith. Je suis le directeur général du Secrétariat de mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies. Je suis membre de la Première Nation Thessalon, près de Sault Ste. Marie, sur le territoire visé par le traité Robinson-Huron. Je travaille à la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies depuis environ trois ans. Ces dernières années ont été très chargées, mais je peux compter sur une excellente équipe qui m'aide à effectuer ce travail.

En décembre 2021, nous avons lancé un vaste processus de consultation et de coopération avec les peuples autochtones, en deux phases, fondé sur l'inclusion et les distinctions, afin de faire avancer la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies et d'élaborer le plan d'action.

J'ai parlé d'une démarche large et inclusive. Celle-ci était axée sur les Premières Nations, les Inuits, les Métis, les détenteurs de droits, les partenaires de traités modernes, les nations autonomes et les partenaires historiques des traités, et ce aux niveaux national et régional, pour être clair.

Les femmes autochtones, les aînés, les jeunes et les groupes vivant en milieu urbain et hors des réserves ont également été mobilisés.

La première phase, qui s'est déroulée entre décembre 2021 et 2022, s'est concentrée sur la consultation et la coopération avec les partenaires autochtones, par l'entremise de leur gouvernement et de leurs organismes représentatifs, afin de mieux comprendre leurs priorités par rapport au plan d'action et d'orienter l'élaboration de l'ébauche du plan d'action. Pour stimuler la participation des Autochtones, je pense qu'environ

Consultation and cooperation took place in several different ways. There was a lot of bilateral engagement, there were multilateral meetings between Justice and Indigenous partners, and then we had some regional consultation sessions as well. I think we had about 284 consultation and cooperation sessions with about 123 Indigenous partners.

Also during that time, Indigenous partners provided some incredibly rich written submissions. We got about 60 in total. In that first phase, in those 60 submissions, they identified about 1,300 proposed action plan measures; however, many of them addressed similar topics. We did finish that phase one with a “what we learned today report,” and a draft action plan, which was an important part of that process.

That initial draft action plan included 101 measures, so that launched phase two, and an intensive amount of consultation and cooperation with Indigenous partners at the national, regional and local levels and very short time frames. What we wanted to do was validate the proposed measures in the action plan, try to improve those measures through consultation and cooperation with Indigenous partners and, very importantly, try to identify gaps in that draft action plan.

That validation process occurred through over 100 additional bilateral meetings, thematic sessions, et cetera. We also received an additional 60 written submissions and 84 new measures were added to the action plan. In addition 77 action plan measures were revised based on that engagement.

It was broad and inclusive. It was a short time frame, but I am confident that we reached a lot of Indigenous rights holders and the institutions they choose to represent them. It was not perfect, but I think it was a good starting point for the important work, which is the implementation of the action plan. So we are laser focused on ensuring that inclusive approach to the next steps when it comes to the implementation of the action plan.

Ms. Gideon: I think for us — and Ms. Heather McLean, Assistant Deputy Minister, Implementation Sector, who was a strong advocate for this — having a Modern Treaty partner chapter was extremely important to be able to reflect those particular action plan measures. I think this helped significantly to address criticisms that we would have had.

26 millions de dollars ont été mis à la disposition de plus de 150 partenaires autochtones à l'échelle du pays.

La consultation et la coopération se sont déroulées de différentes manières. Nous avons tenu de nombreuses séances de mobilisation bilatérales, des réunions multilatérales entre le ministère de la Justice et les partenaires autochtones, ainsi que des séances de consultation régionales. Je pense que nous avons organisé environ 284 séances de consultation et de coopération avec quelque 123 partenaires autochtones.

En outre, pendant cette période, les partenaires autochtones ont fourni des soumissions écrites d'une grande richesse. Nous en avons reçu environ 60 au total. Au cours de cette première phase, ces 60 soumissions ont permis de recenser environ 1 300 mesures proposées en vue de leur inclusion dans le Plan d'action, mais nombre d'entre elles portaient sur des sujets semblables. À la fin de cette première phase, nous avons produit un rapport sur ce que nous avons appris et une ébauche de plan d'action, ce qui a constitué une partie importante de ce processus.

Cette première ébauche du Plan d'action comprenait 101 mesures, et il a donné le coup d'envoi de la deuxième phase, qui a nécessité une consultation et une coopération intensives avec les partenaires autochtones aux niveaux national, régional et local, et ce dans des délais très courts. Notre but était de valider les mesures proposées dans le plan d'action, d'améliorer ces mesures grâce à une consultation et à une coopération avec les partenaires autochtones et, surtout, de cerner les lacunes de cette ébauche du plan d'action.

Ce processus de validation s'est déroulé dans le cadre de plus de 100 réunions bilatérales supplémentaires, séances thématiques, etc. Nous avons également reçu 60 soumissions écrites supplémentaires et 84 nouvelles mesures ont été ajoutées au plan d'action. En outre, 77 mesures du plan d'action ont été révisées sur la base de cette mobilisation.

Ce processus a été large et inclusif. Le délai était court, mais je suis convaincu que nous avons rejoint un grand nombre de détenteurs de droits autochtones et d'institutions qu'ils avaient choisies pour les représenter. Ce n'était pas parfait, mais je pense que c'était un bon point de départ pour le travail important qu'est la mise en œuvre du plan d'action. Nous sommes donc résolu à adopter une approche inclusive pour les prochaines étapes de la mise en œuvre du plan d'action.

Mme Gideon : Je pense que selon nous — et selon Mme Heather McLean, sous-ministre adjointe du Secteur de la mise en œuvre, qui a défendu l'idée ardemment —, il était extrêmement important d'inclure un chapitre consacré aux partenaires signataires de traités modernes pour pouvoir refléter ces mesures particulières prévues dans le plan d'action. Je pense que cela a permis de répondre de manière significative aux critiques auxquelles nous aurions fait face.

I would say, broadly, that Indigenous partners' communities want to see — just our first question with respect to what the accountability and oversight will be, and how will you measure progress?

We also have the Calls to Action, the Calls for Justice and the action plan measures. Some of these things absolutely align, but the concern that partners would understandably have, is how the federal government is going to figure all this out. Even just on the ones that CIRNAC leads or is a strong supporter of, there are a number of them that require funding, policy authorities and partner mandates. So that will also take time to secure.

That's not an excuse, but it's the fact that the more you have these co-developed mechanisms, the federal public service or even ministers cannot drive all of that change. I think that is something that I would fully expect you will hear from a number of witnesses that you will have before you doing this study.

Senator Arnot: Thank you, witnesses. I'm really interested in understanding what the key areas of progress are on the Collaborative Modern Treaty Implementation Policy, and I'm also interested in the same key areas of progress on the Collaborative Self-Government Fiscal Policy. I don't expect an answer today, but if you could put that in writing, that would be helpful. I believe it creates a baseline the committee can use.

Ms. Gideon: Let's give Ms. McLean a chance to be a witness. She is responsible for the secretariat in CIRNAC, and is also head of the implementation sector which works with Modern Treaty partners.

Senator Arnot: I will make it even harder, Heather, so hold on.

Senator Francis asked a question about membership. We have Bill C-53 coming before us, and it seems that in that bill it contemplates that in a Modern Treaty and a self-government agreement with the Métis people, the Métis nation will be able to find its own members, whereas existing First Nations can't. It seems to be a clear human rights violation. Again, it touches human rights, Indigenous rights and treaty rights, specifically with respect to First Nations. So the 6(1)-6(2) issue moves toward diminishing or extinguishing Indigenous people from the roles, I guess, in the Crown-Indigenous Relations office.

De manière générale, je dirais que les collectivités autochtones partenaires veulent voir... C'est lié à notre première question quant à ce que seront les mécanismes de reddition de comptes et de surveillance et à la manière dont les progrès réalisés seront mesurés.

Il y a aussi les appels à l'action, les appels à la justice et les mesures du plan d'action. Certains de ces éléments concordent tout à fait, mais les partenaires se demandent à juste titre comment le gouvernement fédéral va s'y retrouver. Même lorsqu'il s'agit des éléments que Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada gère ou appuie fortement, un certain nombre d'entre eux requièrent du financement, des autorisations et des mandats de partenaires. Il faudra donc du temps pour y parvenir.

Ce n'est pas une excuse. C'est seulement que lorsqu'autant de mécanismes sont élaborés conjointement, la fonction publique fédérale ou même les ministres ne peuvent pas effectuer tous ces changements. Je m'attends à ce qu'un certain nombre de témoins que vous recevrez dans le cadre de l'étude vous en parlent.

Le sénateur Arnot : Merci aux témoins. Je souhaite vraiment comprendre quels sont les principaux aspects pour lesquels des progrès ont été réalisés concernant la Politique collaborative de mise en œuvre des traités modernes du Canada et la Politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale. Je ne m'attends pas à ce que vous me fournissiez une réponse aujourd'hui, mais si vous pouviez nous répondre par écrit, ce serait utile. Je crois que c'est de l'information que le comité peut utiliser comme référence.

Mme Gideon : Donnons à Mme McLean la possibilité de témoigner. Elle est responsable du secrétariat à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et elle dirige également le Secteur de la mise en œuvre, qui travaille avec les partenaires signataires de traités modernes.

Le sénateur Arnot : Je vais rendre les choses encore plus difficiles, madame McLean, alors attendez un instant.

Le sénateur Francis a posé une question sur l'appartenance. Nous serons saisis du projet de loi C-53 et il semble que ce projet de loi prévoit que, dans le cadre d'une entente sur l'autonomie gouvernementale et d'un traité moderne conclus avec les Métis, la nation métisse pourra désigner ses propres membres, alors que les Premières Nations ne le pourront pas. Il semble qu'il s'agisse d'une violation manifeste des droits de la personne. Encore une fois, cela touche les droits de la personne, les droits des Autochtones et les droits issus des traités, en particulier en ce qui concerne les Premières Nations. Donc, pour ce qui est de la question relative aux paragraphes 6(1) et 6(2), on tend vers une diminution ou une suppression des rôles des Autochtones, je suppose, au bureau de Relations Couronne-Autochtones.

Isn't it better to try to, perhaps through a modern treaty implementation or a modern self-government agreement, address these issues in the same way that they are being addressed with the Métis, rather than having future litigation on this? I will let Ms. McLean answer those questions. But I do want this in writing in any event because I know you won't be able to capture everything.

Heather McLean, Assistant Deputy Minister, Implementation Sector, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: I'm the Assistant Deputy Minister of the Implementation Sector in Crown-Indigenous Relations, so I work closely with Modern Treaty self-governing partners. Thank you for the questions; I'll do my best to answer the first couple of them.

In terms of the Modern Treaty Implementation Policy, it was co-developed with modern treaty partners, and it is essentially what you see in the Modern Treaty chapter of the action plan.

It was about a year of very intense work, and I think we're starting to see the results. It is about ensuring the whole-of-government approach to meaningful modern treaty implementation. There is a section in there for future work that is more specific and speaks to particular areas of priority that partners want to do further work on, which we have been doing, such as discussing potential alternative models for dispute resolution, updating the cabinet directive, which is an internal-facing process, to ensure that whole-of-government implementation. Those discussions have been going very well. It puts the onus on deputy heads to ensure their departments understand their obligations and are filtered through the departments in terms of that policy.

We've seen a significant demand for training from departments to ensure they are understanding their Modern Treaty obligations and implementing them and looking for guidance, so we're developing training programs and offering them to departments.

We have worked closely with partners to co-develop a proposal for an independent oversight commission in terms of modern treaty implementation. That proposal has been co-developed and is with the federal system at this point in time.

Those are some of the key things we've done.

N'est-il pas préférable d'essayer, peut-être par la mise en œuvre d'un traité moderne ou par une entente sur l'autonomie gouvernementale moderne, de régler ces questions de la même manière qu'on le fait avec les Métis, plutôt que de se retrouver avec des litiges plus tard à ce sujet? Je laisserai Mme McLean répondre à mes questions. Je tiens tout de même à recevoir une réponse par écrit de toute façon, car je sais que vous ne pourrez pas tout expliquer.

Heather McLean, sous-ministre adjointe, Secteur de la mise en œuvre, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Je suis sous-ministre adjointe du Secteur de la mise en œuvre à Relations Couronne-Autochtones. Je travaille donc étroitement avec les partenaires signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale. Je vous remercie de vos questions. Je ferai de mon mieux pour répondre aux premières d'entre elles.

La Politique collaborative de mise en œuvre des traités modernes du Canada a été élaborée en collaboration avec les partenaires signataires de traités modernes. C'est essentiellement ce que l'on trouve dans le chapitre du plan d'action qui est consacré aux traités modernes.

Il a fallu environ un an de travail intense et je pense que nous commençons à en voir les résultats. Il s'agit de garantir l'adoption d'une approche pangouvernementale pour une bonne mise en œuvre des traités modernes. La politique contient un article sur le travail à venir qui est plus détaillé et qui porte sur des questions prioritaires auxquelles les partenaires veulent travailler davantage, ce que nous faisons. Il s'agit notamment de discuter d'autres modèles possibles de processus de règlement des différends, de mettre à jour la directive du Cabinet, qui est un processus interne, afin de garantir une mise en œuvre pangouvernementale. Les discussions se déroulent très bien. Il incombe aux administrateurs généraux de veiller à ce que leurs ministères et les fonctionnaires comprennent leurs obligations en ce qui concerne cette politique.

Nous avons constaté qu'il y avait une forte demande de formation de la part des ministères pour s'assurer qu'ils comprennent leurs obligations découlant des traités modernes, qu'ils les mettent en œuvre et qu'ils obtiennent des conseils. Nous élaborons donc des programmes de formation et les offrons aux ministères.

Nous avons travaillé étroitement avec nos partenaires pour élaborer de façon conjointe une proposition visant la création d'une commission de surveillance indépendante de la mise en œuvre des traités modernes. Cette proposition est le fruit d'un travail de collaboration et se trouve dans le système fédéral à ce moment-ci.

Ce sont là quelques exemples du travail que nous avons accompli.

The collaborative fiscal process is an incredible process, from my perspective. It includes most modern treaty partners. Through that process, a number of years ago, long before my time in this role, there was co-development methodology around governance needs.

Following that, we were successful in obtaining infrastructure funding as well for what we call phase 1 infrastructure, helping to ensure that funding is there so that modern treaty partners are able to ensure that their assets are comparable to communities of similar size. That work is continuing in what we call infrastructure phase 2.

Charles's team is working on languages and we are also working on lands and resources to address the gap. Modern treaties and self-government agreements need to evolve, and we want to make sure that gap is closed.

Being able to do this with that many partners has been, I think, an impressive endeavour. The work will continue. There are future thematic areas that will need to be tackled once we're able to move forward on the three I mentioned.

Senator Arnot: You're painting a picture that the whole-of-government approach is working quite well so far, from your perspective, and you are hopeful that it will resolve some of the issues that have plagued the relationship between Indigenous people and the Crown for a long time.

Ms. McLean: Absolutely, and there is more to be done. We are looking at the tools we've put in place and trying to put the other tools in place, because a policy is only as good as its implementation. We know that more will need to be done, but we are seeing the impact of the policy and the collaborative fiscal work as well.

Senator Arnot: Do you see these mechanisms as a way to address the membership issue that is at the heart of many of the things we've heard in the last three years in this committee?

Ms. McLean: I don't know that I'm the best placed to answer that question.

Ms. Gideon: Under the First Nation chapter, there is an action plan measure, number 9, which is to consult First Nations and other impacted groups to support the co-development of opt-in alternatives to Indian Act registration and membership among First Nations.

Le processus lié à la politique financière collaborative est incroyable, de mon point de vue. Il inclut la plupart des partenaires signataires de traités modernes. Dans le cadre de ce processus, il y a un certain nombre d'années, bien avant que j'occupe ce poste, une méthodologie d'élaboration conjointe a été mise en place concernant les besoins en matière de gouvernance.

Par la suite, nous avons réussi à obtenir un financement pour ce que nous appelons la phase 1 pour l'infrastructure. Il s'agissait de veiller à ce que les partenaires signataires de traités modernes soient en mesure de s'assurer que leurs biens sont comparables à ceux de collectivités de taille similaire. Le travail se poursuit dans la phase 2.

L'équipe de M. Slowey travaille à la question des langues et nous travaillons également à la question des terres et des ressources afin de combler l'écart. Les traités modernes et les ententes sur l'autonomie gouvernementale doivent évoluer et nous voulons nous assurer que l'écart est comblé.

Je pense qu'être en mesure de le faire avec autant de partenaires est une entreprise impressionnante. Le travail se poursuivra. Il y a d'autres dossiers auxquels nous devons nous attaquer une fois que nous serons en mesure de faire avancer les trois que j'ai mentionnés.

Le sénateur Arnot : Selon vous, l'approche pangouvernementale fonctionne très bien jusqu'à présent et vous espérez qu'elle permettra de résoudre certains des problèmes qui minent depuis longtemps les relations entre les Autochtones et la Couronne.

Mme McLean : Absolument, et il reste encore fort à faire. Nous examinons les outils que nous avons mis en place et nous essayons d'en ajouter, car une politique n'est bonne que dans la mesure où elle est mise en œuvre. Nous savons qu'il faudra en faire davantage, mais nous voyons les effets de la politique financière collaborative et du travail effectué à cet égard.

Le sénateur Arnot : Considérez-vous que ces mécanismes sont un moyen de régler la question de l'appartenance qui est au cœur de bien des choses que nous avons entendues au sein de ce comité au cours des trois dernières années?

Mme McLean : Je ne sais pas si je suis la mieux placée pour répondre à cette question.

Mme Gideon : Le chapitre du plan d'action qui porte sur les Premières Nations contient une mesure, la mesure n° 9, qui consiste à consulter les Premières Nations et les autres groupes autochtones concernés afin de soutenir l'élaboration conjointe de solutions de rechange facultatives à l'inscription et à l'appartenance à la Loi sur les Indiens.

That will require us, for sure, to seek some specific policy authorities to be able to advance that work, but it is something that we have committed to doing under the United Nations declaration action plan. Of course, the Métis Nation treaties and negotiations that you're talking about will be a mechanism to support action plan measures in the Métis chapter, but we do have this commitment in the First Nations chapter.

Senator Arnot: What you're saying is that you're hopeful that some of these long-standing issues could be resolved fairly with both the First Nations and the Métis people?

Ms. Gideon: That would be the whole objective of why it would be in the UNDA.

Senator Arnot: Thank you.

Senator Tannas: I have a couple of quick questions, first of all, for the folks from Justice.

Measure 78 of the Action Plan priorities is around advancing discussions on the participation of Indigenous peoples in the gaming industry and its regulation across Canada. I have some interest and some knowledge of this — a private member's bill that would place jurisdiction of Indigenous governments for gaming with them.

Could you give us a flavour of how the discussions are going, if they are going, whom you've met with out of the 30 communities that are involved in Indigenous gaming?

Ms. Sargent: Senator, I will say this is a long-standing discussion that has come in waves. Former minister Lametti met with many nations — the Federation of Sovereign Indian Nations, or FSIN, among others, Mohawk nations, et cetera. There have been meetings, and officials have also had discussions.

Ultimately, at this point, we are not seeing a consensus around the way forward. I recognize that you have, of course, proposed legislation. As with other Senate bills, we will be studying that as well.

It is an area where we're still seeing a diversity of views in relation to the Criminal Code, which is, of course, the piece we are looking at. I'm not sure that I can provide much more tonight in relation to that work. It is definitely one of the measures that will require some ongoing work.

Pour ce faire, nous devons certainement demander des autorisations particulières afin de pouvoir faire progresser le travail à cet égard, mais c'est quelque chose que nous nous sommes engagés à faire dans le cadre du plan d'action sur la Déclaration des Nations unies. Bien sûr, les traités et les négociations touchant la nation métisse dont vous parlez constitueront un mécanisme à l'appui des mesures du plan d'action qui sont prévues dans le chapitre sur les Métis, mais cet engagement figure dans le chapitre consacré aux Premières Nations également.

Le sénateur Arnot : Vous dites avoir bon espoir que certains de ces problèmes de longue date pourront être résolus de façon équitable tant avec les Premières Nations qu'avec les Métis?

Mme Gideon : C'est là la raison pour laquelle c'est inclus dans la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Le sénateur Arnot : Merci.

Le sénateur Tannas : J'ai deux ou trois brèves questions. Je m'adresserai tout d'abord aux représentants du ministère de la Justice.

La mesure n° 78 qui figure dans les priorités énoncées dans le plan d'action consiste à faire progresser les discussions sur la participation des peuples autochtones à l'industrie du jeu et à sa réglementation dans l'ensemble du Canada. Je m'intéresse à cette question et je la connais un peu — un projet de loi d'initiative parlementaire confierait aux gouvernements autochtones la compétence en matière de jeu.

Pourriez-vous nous donner un aperçu de l'état d'avancement des discussions, si elles sont en cours, et nous dire qui vous avez rencontré parmi les 30 collectivités autochtones concernées par l'industrie du jeu?

Me Sargent : Sénateur, je dirai que des discussions ont lieu depuis longtemps sur la question et qu'elles viennent par vagues. L'ancien ministre, M. Lametti, a rencontré de nombreuses nations — la Fédération des nations autochtones souveraines, entre autres, les nations mohawks, etc. Des rencontres ont eu lieu et des fonctionnaires ont tenu des discussions également.

En fin de compte, à ce stade-ci, il n'y a pas de consensus sur la voie à suivre. Bien sûr, je sais que vous avez proposé un projet de loi. Nous allons l'étudier, comme nous le faisons pour tout autre projet de loi du Sénat.

Nous constatons que les points de vue divergent toujours sur cette question par rapport au Code criminel, qui est, bien sûr, l'élément que nous examinons. Je ne suis pas certaine de pouvoir fournir beaucoup plus de détails ce soir à cet égard. C'est certainement l'une des mesures à laquelle il faudra continuer de travailler.

Senator Tannas: Are there ongoing meetings? Could you provide us with a list of the meetings that you've had, and with whom?

Ms. Sargent: Yes, we will go back and provide that.

Senator Tannas: Thank you.

Ms. Gideon, you mentioned the proposed Red Dress Alert system and some discussions that are ongoing there. It seems to me that has to be something where talk can turn to action fairly quickly. Where are you in that process, and when could we see that system up and running?

Ms. Gideon: A number of engagement sessions were undertaken in fall 2023 and beginning of 2024. The leaders of those engagement sessions presented their "what they heard" findings. About two weeks ago, we had the Indigenous federal-provincial-territorial round table on MMIWG and gender-diverse peoples. Generally speaking, it was quite well received. We do need to work on a distinctions basis. That is something that has been noted.

There are different considerations, for example, for more remote communities, where there are potentially some operational challenges to this type of system being fully accessible. But there is some interest across the country. We have had some Indigenous partners come forward to say that they would have an interest in pursuing that.

We are also exploring the interests of provinces and territories to see if there are any that would be interested in participating. Obviously, we would need a link to local services to ensure that there could be a response measure.

We've received the "what we heard" findings about two weeks ago and we will be doing further work with partners to identify who would be interested in terms of this rollout.

The Chair: The floor is still open if there are further questions from senators. Not seeing any hands raised, the time for this meeting is complete.

I wish to thank all our witnesses for joining us today. If you wish to make subsequent submissions, please submit them by email to our clerk, Andrea, within seven days.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Tannas : Est-ce que des réunions ont lieu régulièrement? Pourriez-vous nous fournir une liste des réunions que vous avez eues et nous indiquer avec qui elles ont eu lieu?

Me Sargent : Oui, nous le ferons.

Le sénateur Tannas : Merci.

Madame Gideon, vous avez mentionné le projet de système d'alerte robe rouge et parlé des discussions qui sont en cours à ce sujet. Il me semble que c'est un dossier sur lequel les discussions peuvent déboucher assez rapidement sur la prise de mesures. Où en êtes-vous dans le processus et quand ce système pourrait-il être mis en œuvre?

Mme Gideon : Un certain nombre de séances de consultation ont été organisées à l'automne 2023 et au début de l'année 2024. Les participants ont présenté leurs conclusions sur ce qu'ils ont entendu. Il y a environ deux semaines, nous avons organisé la table ronde fédérale-provinciale-territoriale autochtone sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées et les personnes de diverses identités de genre. D'une manière générale, l'accueil a été plutôt favorable. Nous devons travailler en tenant compte des distinctions. C'est une chose qui a été soulignée.

Il y a différents aspects à prendre en considération, par exemple, concernant les collectivités éloignées. Sur le plan opérationnel, il peut être difficile de rendre ce type de système totalement accessible. Or, l'idée suscite un certain intérêt partout au pays. Des partenaires autochtones ont manifesté leur intérêt pour ce projet.

Nous essayons également de voir si les provinces et les territoires souhaitent y participer. Bien entendu, il nous faudrait établir un lien avec les services locaux pour nous assurer qu'il y a des mesures d'intervention.

Nous avons reçu les conclusions des séances de consultation il y a environ deux semaines et nous allons poursuivre le travail avec nos partenaires pour déterminer qui serait intéressé par la mise en œuvre du système.

Le président : Les sénateurs peuvent encore poser d'autres questions. Puisque personne n'a levé la main, la réunion est terminée.

Je tiens à remercier tous les témoins de leur participation à la séance d'aujourd'hui. Si vous souhaitez présenter d'autres observations, veuillez les envoyer par courriel à notre greffière, Andrea Mugny, dans un délai de sept jours.

(La séance est levée.)